

Rapport d'orientations budgétaires 2025



Table des matières

Contexte général.....	6
Impacts sur l'économie française.....	6
Impacts pour les finances publiques locales.....	7
Projet de loi de finances pour 2025 (PLF 2025).....	8
Un effort de 5Md€ (+1) attendu de la part des collectivités territoriales.....	8
Instauration et affectation d'un « Fonds de Réserve », au profit des collectivités territoriales ?.....	9
Modulation des conditions d'attribution du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) et stabilité de la TVA :.....	9
Hausse des cotisations patronales des employeurs territoriaux pour combler le déficit de la CNRACL :.....	10
Stabilité de la DGF et baisse du fonds vert :.....	10
Autre mesure envisagée par la cours des comptes : supprimer l'indexation automatique des valeurs locatives cadastrales.....	10
Le contexte budgétaire Grenoblois.....	11
Les données retenues pour la construction de la prospective 2025-2027 :.....	11
La mise en œuvre des mesures du Bouclier social et climatique.....	12
Compter ce qui compte vraiment.....	13
Des outils innovants pour enrichir les arbitrages budgétaires.....	13
Le déploiement d'une « mémoire des évitements » (intracting) au budget 2025.....	14
Orientations politiques 2025.....	15
Gratuités et tarifications solidaires.....	15
Mobilités.....	15
Alimentation.....	15
Fournitures scolaires.....	15
Culture.....	15
Sport.....	16
Adapter notre ville au dérèglement climatique.....	16
Espaces publics.....	16
Accès à l'eau et à la fraîcheur.....	16
Rénovations et économie d'énergie.....	17
Prendre soin de l'espace public et social.....	18
Soutenir la vie associative et citoyenne.....	18
Un territoire d'éducation populaire.....	19
Accompagner en proximité.....	19
Des lieux qui ont du sens.....	19
Accessibilité : faire ensemble.....	20
Pouvoir d'agir à la Villeneuve.....	20
Accélérer la lutte contre les discriminations.....	20
Solidarités !.....	20
Place aux jeunes !.....	21
Égalité !.....	21
Bien vivre dans notre environnement.....	22
Bien se soigner !.....	22
Bien bouger !.....	23
Bien manger !.....	23
Agir local, penser global !.....	23
Mobiliser des ressources pour accompagner les projets de transition.....	24
Prévisions budgétaires 2025.....	25
Le budget de fonctionnement 2025 : Budget principal.....	25
Recettes de fonctionnement.....	25
Impôts et taxes.....	26
Dotations et participations.....	26
Les dotations de l'État et compensations fiscales.....	26
Les autres produits de participation.....	26
Les autres recettes.....	26

Dépenses de fonctionnement.....	27
Les charges à caractère général.....	27
Les dépenses de personnel.....	27
Les subventions.....	28
Les charges financières et les provisions.....	29
Une montée en puissance de l'investissement depuis 2023 qui se confirme	29
Budgets annexes et Régie Lumière.....	29
Budget annexe Selfs.....	29
Budget Annexe Cuisine Centrale.....	30
Budget Annexe Activités économiques.....	30
Budget Annexe Locaux culturels.....	30
Budget Annexe Mistral-Eaux Claires.....	31
Régie Lumière.....	31
Annexes.....	32
Structure des effectifs (année 2023).....	32
Répartition par statut et catégorie des agents sur un emploi permanent (effectifs présents au 31/12/2023).....	32
Répartition par catégorie et direction générale des agents sur un emploi permanent (effectifs présents au 31/12/2023)	32
.....	32
Répartition des effectifs gérés au 21/12/2023.....	33
Durée du travail (Année 2023).....	33
Répartition des temps de travail des agents sur un emploi permanent (Année 2023).....	33
Détails des temps partiels et des temps non complets des agents sur un emploi permanent (Année 2023).....	34
Rémunérations année 2023.....	34
Éléments relatifs à la dette du Budget principal – orientations 2025.....	35
Contexte financier.....	35
Stratégie d'endettement.....	35
État des autorisations de programme et crédits de paiement :.....	37
État des indemnités versées aux élus.....	38
Acronymes.....	39

Édito

Le Projet de Loi de Finances pour 2025 (PLF2025) révèle une déconnexion totale des besoins du pays. Ce budget, conçu à des kilomètres des besoins urgents de justice sociale et de transition écologique, nous plonge dans une spirale de réductions budgétaires insensées et injustes, avec des conséquences directes sur la vie quotidienne de millions de français.

Un vocabulaire trompeur visant masquer le braquage des collectivités territoriales et intercommunalités

Alors que le gouvernement parle de mettre en place un « fonds de réserve » au profit des collectivités territoriales, il s'agit en réalité d'une ponction sans précédent. En ciblant, en 1er lieu, les grandes collectivités, comme si celles-ci étaient forcément riches, il ignore volontairement que nos villes sont aussi le lieu de vie des deux tiers des personnes en situation de pauvreté. Il néglige aussi le fait que ces mêmes villes sont responsables de la majorité des émissions de gaz à effet de serre et qu'elles doivent, plus que jamais, investir massivement pour réussir la transition écologique.

Comment justifier une coupe de 2 % des recettes de fonctionnement des collectivités alors que celles-ci sont en première ligne pour répondre aux besoins de logement, de santé, de sécurité, d'éducation et d'émancipation de nos concitoyens ? Cette ponction affaiblit immédiatement la capacité des communes à agir au quotidien et à investir. C'est l'équilibre de nos politiques publiques qui est mis en danger. L'investissement local représente pourtant 70 % de l'investissement public. Que se passera-t-il si les collectivités cessent d'investir, faute de moyens ? Les projets seront-ils annulés, sacrifiant ainsi l'objectif de neutralité carbone, ou bien devons-nous nous endetter davantage, ce qui va à l'encontre de la réduction du déficit public ?

Une injustice criante envers les collectivités

Le discours gouvernemental laisse entendre que la dette de la France est en partie due à une mauvaise gestion des collectivités. Rien n'est plus faux. Contrairement à l'État, nous, collectivités locales, devons équilibrer nos budgets chaque année. Nous ne pouvons pas emprunter pour financer nos dépenses de fonctionnement. Nos investissements sont financés par la dette, certes, mais celle-ci est stable depuis 30 ans, contre une dette publique nationale de plus de 3 200 milliards d'euros.

La réalité est qu'en frappant les collectivités locales, le gouvernement s'attaque à l'un des derniers remparts contre les inégalités. Les services publics locaux, que nous finançons avec des budgets déjà contraints, sont des outils de redistribution essentiels. Ils permettent d'amortir les chocs des crises successives, comme nous l'avons fait durant la pandémie de COVID-19, sans pour autant être soutenus par le « quoi qu'il en coûte ». Et aujourd'hui, au lieu de s'attaquer à ceux qui profitent des crises, le gouvernement préfère cibler les collectivités, moteur de la fraternité et de l'égalité.

Grenoble amputé d'1/2 mois de budget

À Grenoble, nous allons d'être durement touchés par ce PLF2025. En l'état, ce serait plus de 12 millions d'euros qui pourraient être retirés de notre budget. Cette somme énorme nous oblige à poser la question : que devons-nous sacrifier ? Arrêter toutes les subventions aux associations culturelles et sportives ? Le soutien à nos centres sociaux et maisons des habitants, qui représentent le cœur de la solidarité locale ? Ou bien devons-nous cesser de chauffer et éclairer les écoles, les crèches et les équipements sportifs, 12 millions représentant exactement le montant annuel des « fluides » ? Ce ne sont pas des choix. Ce sont des sacrifices qui auraient des conséquences immédiates sur le quotidien des Grenobloises et Grenoblois. Le PLF2025 va aussi toucher des dispositifs essentiels pour la transition écologique, comme le « Fonds vert », qui voit son enveloppe réduite de 60 %. Comment, dans ces conditions, pourrions-nous continuer à rénover nos écoles, végétaliser nos espaces publics ou accélérer la transition énergétique de nos bâtiments ? Ce PLF marque un tournant dangereux pour l'adaptation de nos territoires au changement climatique.

Un déni des réalités territoriales

La méthode du gouvernement, qui impose des mesures sans concertation, démontre un cynisme rarement atteint dans les relations entre l'État et les collectivités. Ces décisions sont prises de manière unilatérale, sans considération pour l'impact sur nos territoires, alors même que les collectivités ont pris en charge de nombreuses compétences abandonnées par l'État. Nous le voyons dans la gestion de l'hébergement d'urgence, par exemple. Alors que des centaines de personnes dorment encore à la rue à Grenoble, nous finançons, avec nos moyens limités, 340 places d'hébergement. Ce n'est pas notre compétence directe, mais nous agissons, car nous refusons de fermer les yeux sur cette réalité.

Il en va de même pour la crise climatique. Les collectivités sont les premières à intervenir pour adapter nos territoires à cette urgence. Nous sommes en première ligne pour rénover les bâtiments, développer les énergies renouvelables, végétaliser nos villes et soutenir les mobilités douces. Pourtant, au moment où le gouvernement lance les concertations sur ses feuilles de route sur l'énergie et le climat, il choisit de nous amputer de notre capacité à investir.

La Loi de Finances n'est pas un exercice technique. Il est porteur d'une vision du pays qui tourne le dos à la solidarité et à l'urgence écologique. En affaiblissant les collectivités locales, ce sont des millions de citoyens qui vont voir leur quotidien se dégrader. La justice sociale et la lutte contre le dérèglement climatique ne sont pas des options que l'on peut choisir d'ignorer. Elles doivent être au cœur de nos décisions politiques. Aussi, nous avons choisi de construire un budget qui nous permette de préparer l'avenir et s'appuie sur les besoins de notre territoire.

Hors mesures Barnier

Contexte du budget 2025

Contexte général

En 2024, la croissance mondiale devrait s'établir à 3,2 % en 2024 (rythme similaire à celui de 2023) puis à 3,3 % en 2025. L'accélération de l'activité reflète l'impact de l'assouplissement monétaire et de la reprise du commerce. L'activité mondiale serait surtout tirée par les économies émergentes malgré le ralentissement chinois. Dans les pays avancés, la croissance resterait dynamique aux États-Unis et plus modérée en zone euro. Les risques géopolitiques constituent néanmoins un aléa pesant.

Concernant la zone euro, l'économie a été soutenue début 2024 par les exportations et une hausse des dépenses des ménages. À court terme, le revenu réel disponible des ménages devrait continuer d'augmenter, dans un contexte de croissance soutenue des salaires. Dans l'ensemble de la zone euro, la croissance annuelle moyenne du PIB en volume s'établirait à 0,9 % en 2024, avant d'accélérer à 1,4 % en 2025 et 1,6 % en 2026.

Impacts sur l'économie française

La croissance de l'économie française progresserait modérément en 2024 à hauteur de 1 %. Cela s'explique par une consommation des ménages faible et un niveau d'épargne élevé. L'investissement des entreprises a reculé pour le 3^e trimestre consécutif et celui des ménages (logement) enregistre un net repli. Les exportations sont en revanche plus dynamiques. Les jeux olympiques permettraient une amélioration de la croissance du PIB au 3^e trimestre dépassant légèrement les 1 %.

En ce qui concerne le marché de l'emploi, le taux de chômage s'établirait à un niveau relativement bas en 2024 (7,3 % à mi-année), au regard de son rythme historique sur les trente dernières années. Cette tendance s'explique par un ralentissement des arrivées sur le marché du travail en raison des évolutions démographiques et le vieillissement de la population.

L'inflation marque un recul important. En août, l'inflation française est ainsi revenue sous la barre des 2 %. La hausse salariale est restée forte en 2024 mais devrait ralentir si l'inflation se stabilise à ce niveau.

Le 18 septembre 2024, dans un contexte de ralentissement de l'inflation et de dégradation des perspectives économiques au sein de la zone euro, la Banque centrale européenne a procédé à une deuxième baisse de ses taux d'intérêt. Son **principal taux directeur** passera ainsi **de 3,75 à 3,5 %**.

À la fin du premier trimestre 2024, la dette publique, au sens de Maastricht, s'établit à 3 159,7 Md€ soit environ 110,7 % du PIB. Ce niveau s'explique en partie par les dépenses liées à la gestion de la crise énergétique, à la transition écologique et aux mesures de soutien économique post-pandémie.

Le ministre du Budget, Laurent Saint-Martin a annoncé mercredi 25 septembre que le déficit public français risquait de dépasser 6 % du PIB en 2024.

La commission des finances du Sénat fait le constat d'une « poursuite [...] de la dégradation des finances publiques » déjà observée en 2024. En cause, la « conjonction de recettes plus faibles qu'attendues et d'une dépense qui dérive ». Ainsi, selon des notes de la Direction générale des finances publiques (DGFIP) sur les **recettes fiscales**, le **rendement de plusieurs impôts** serait **en retrait par rapport aux estimations** : -2 milliards d'euros (Md€) pour l'**impôt sur le revenu**, -13 Md€ pour l'**impôt sur les sociétés**, -5,4 Md€ pour la **taxe sur la valeur ajoutée (TVA)**. Concernant les **dépenses**, la commission

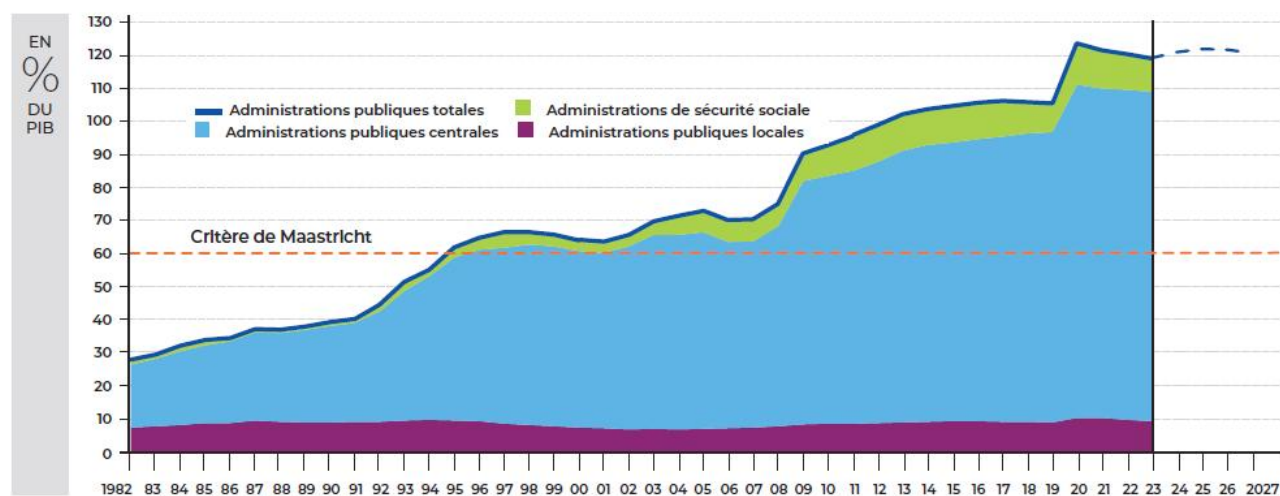
indique que les annonces d'économies formulées en avril 2024, dans le cadre du programme de stabilité 2024-2027 « n'étaient pas documentées et ne se réaliseront pas ».

Dans sa déclaration de politique générale, le premier ministre Michel Barnier a annoncé un objectif de réduction du déficit public à 5 % d'ici 2025. Pour atteindre cet objectif, le gouvernement mise sur une réduction et une efficacité de la dépense publique ainsi que sur des mesures fiscales ciblées.

À la fin du deuxième trimestre 2024, la dette publique au sens de Maastricht s'établit à 3 228,4 Md€. Exprimée en pourcentage du PIB, elle s'établit à 112 % du PIB, après 110,5 % au premier trimestre 2024. La part de la dette des collectivités territoriales dans l'endettement public total est stable à hauteur de 8 % environ.

La dette des administrations publiques

© La Banque Postale



Source : Insee (Comptes nationaux) jusqu'en 2023 puis programme de stabilité 2024-2027 (avril 2024).

Impacts pour les finances publiques locales

Alors qu'en 2023, la trésorerie du bloc communal s'était *sensiblement améliorée*, la situation financière s'annonce différente en 2024. L'effet de ciseau entre l'évolution des recettes (+2,3 %) et des dépenses de fonctionnement (+4,4 %) s'est creusé entraînant une baisse de la capacité d'autofinancement du bloc communal.

En 2024, les recettes de fonctionnement ralentiraient fortement (+ 2,3 %) en raison notamment d'une revalorisation des bases fiscales, plus faible qu'en 2023 et d'une baisse des droits de mutation.

La taxe foncière sur les propriétés bâties, principal impôt communal, serait en hausse de 4,8 % grâce à une évolution physique des bases, complétée par l'utilisation du levier fiscal. Le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) serait en revanche en baisse, malgré une majoration des taux par près de 1 500 communes. Par ailleurs, cette taxe ferait l'objet d'un traitement correctif de ses bases surévaluées en 2023.

Le produit des droits de mutation à titre onéreux (DMTO), s'établirait à 13,7 milliards d'euros, contre 20,9 milliards d'euros en 2022, soit une nouvelle chute de 17,0 % (après une chute de 22,3 % en 2023). Cette baisse s'explique par les pressions exercées sur les transactions immobilières en raison de la hausse des prix de l'immobilier et du niveau relativement élevé des taux d'intérêt.

Les dotations et compensations fiscales en provenance de l'État augmenteraient légèrement de 0,6 % du fait d'un abondement de 320 millions d'euros (identique à 2023) en loi de finances pour 2024 affectés à la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) pour 140 millions d'euros, à la dotation de solidarité rurale (DSR) pour 150 millions d'euros et à la dotation d'intercommunalité pour 30 millions d'euros.

Les participations reçues, en provenance de l'État, de l'Europe ou d'autres organismes publics seraient en hausse de + 4,0 %, pour atteindre 15,8 milliards d'euros. Les participations de l'État intégreraient par ailleurs le filet de sécurité au titre de 2023, dont les crédits avaient été revus à la baisse à 400 millions d'euros en Loi de finances pour 2024, contre 1,5 milliard d'euros prévus en Loi de finances pour 2023.

Les produits des services (27,6 milliards d'euros), composés de la vente de produits, des redevances d'utilisation du domaine et surtout des redevances et droits des services (recettes tarifaires) poursuivraient leur hausse avec une croissance de 6,1 % (après + 4,3 % en 2023).

Les dépenses de personnel seraient en hausse de 4,8 %, soit légèrement plus qu'en 2023. Cette hausse s'explique principalement par les revalorisations salariales nationales. Ainsi, les collectivités absorbent l'effet année pleine de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique de + 1,5 % au 1er juillet 2023 ou encore la hausse du taux forfaitaire de remboursement du transport collectif (75 % contre 50 % précédemment) depuis le 1er septembre 2023, ainsi que l'attribution de 5 points d'indice supplémentaires à l'ensemble des agents publics depuis le 1er janvier 2024.

Les charges à caractère général progresseraient de 4,4 %, soit plus que l'inflation anticipée pour l'année (+ 1,7 %).

Pour leur part, les subventions de fonctionnement, en particulier les subventions versées et les contingents et participations obligatoires (Caisse des écoles, CCAS ou encore SDIS), progresseraient de 4,0 %.

L'épargne brute des collectivités locales se contracterait de 8,7 % en raison des pertes constatées sur les recettes de fonctionnement non compensées par une baisse des dépenses de fonctionnement.

Les investissements seraient en progression de 7 % (contre 7,5 % en 2023) et seraient constitués par les dépenses d'équipement (+ 7,7 %), les subventions versées (+ 3,9 %) et les autres dépenses d'investissement (+ 2,8 %).

Ces dépenses d'investissement seraient financées, à hauteur de 33 % par des recettes d'investissement (hors dette) et à hauteur de 30 % par des emprunts nouveaux. Les besoins de financements seraient ensuite complétés par des prélèvements sur les fonds de roulement (à hauteur de 3,5 milliards d'euros pour le bloc communal).

Projet de loi de finances pour 2025 (PLF 2025)

Le projet de loi de finances pour 2025 a pris du retard en raison de la dissolution de l'Assemblée Nationale annoncée le 9 juin 2024. La formation tardive du nouveau gouvernement de Michel Barnier a donc retardé la préparation et la présentation du budget.

L'examen du projet de loi de finances pour 2025 a ainsi démarré avec 2 semaines de retard. Il a été présenté en Conseil des ministres jeudi 10 octobre et soumis aux commissions des finances des deux chambres le 11 octobre. La discussion de la première partie du texte en commission des finances de l'Assemblée nationale le mercredi 16 octobre marque le début de l'examen parlementaire du PLF. Les députés démarreront l'examen du budget le 21 octobre en séance publique avant un vote solennel sur l'ensemble du texte le 19 novembre. Le texte, tel qu'adopté par l'Assemblée Nationale, sera ensuite débattu au Sénat à partir du 25 novembre pour un vote prévu au 12 décembre.

Dans le but de maîtriser le dérapage du déficit public, qui a atteint 6,1 % du PIB en 2024, le projet de loi de finances proposé par le gouvernement repose sur une politique de rigueur budgétaire. L'objectif est de réduire le déficit à 5 % d'ici 2025, puis de le ramener à 3 % d'ici 2029, conformément aux exigences du Pacte de stabilité et de croissance de l'Union européenne.

Un effort de 5Md€ (+1) attendu de la part des collectivités territoriales

Le cadrage budgétaire du projet de loi de finances pour 2025 prévoit un effort budgétaire de 60Md€ mêlant dépenses et recettes.

Au total, 40 milliards d'euros de baisse des dépenses publiques sont attendus. Cet effort sera assumé à hauteur de 20 Md€ par l'État, 15 Md€ par la Sécurité sociale, et 5 Md€ par les collectivités locales via un lissage de leur dépense auquel s'ajoutera une baisse du fonds vert à hauteur de 1,5 Md€. Avec ce cadrage, le gouvernement espère un retour du déficit à 5 % en 2025 (qui pourrait atteindre 6,1 % fin 2024, sans nouvelles mesures de freinage).

Les mesures concernant les collectivités territoriales ont commencé à être détaillées par le gouvernement mardi 8 octobre devant les élus du Comité des finances locales.

Instauration et affectation d'un « Fonds de Réserve », au profit des collectivités territoriales ?

Le gouvernement souhaite instituer un mécanisme de mise en réserve pour les finances locales afin de faire participer les collectivités territoriales à l'effort de redressement des finances publiques. Cette réserve permettrait de générer une économie de 3Md€ dès 2025.

Ce mécanisme prendrait la forme d'un fonds abondé par les prélèvements sur le montant des impositions revenant aux collectivités, et dont les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) sont supérieures à 40 millions d'euros. Cet abondement serait réparti au prorata de la somme des ressources nettes versée aux collectivités sur l'année civile précédente et ne pourrait excéder 2 % des recettes réelles de fonctionnement du budget principal.

Les produits fiscaux constitutionnellement dus au titre du droit à compensation seraient formellement exclus du champ d'application du prélèvement. Le gouvernement n'a cependant pas précisé sur quelles recettes seraient prélevés ces 3 Md€.

Les sommes mises en réserve permettraient d'abonder pendant 3 ans, à hauteur d'un tiers par an, la péréquation horizontale. Le Comité des finances locales garderait la main sur la répartition de l'abondement, celle-ci devant être effectuée avant le 28 février de chaque année. Le gouvernement n'a cependant pas précisé si la réserve serait globale ou par niveau de collectivité.

Modulation des conditions d'attribution du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) et stabilité de la TVA :

Le gouvernement souhaite inscrire dans le PLF « une stabilité de la dynamique de TVA affectée aux collectivités territoriales » qui permettrait de générer une économie de 1,2 Md€ en 2025. Les Conseils Régionaux et les Métropoles sont les principales collectivités concernées mais cette mesure impactera nécessairement les communes.

Le projet de loi de finances pour 2024 prévoit également de réduire le FCTVA d'environ 800M€ via la baisse du taux de compensation forfaitaire, fixé à 14,850 %, contre 16,404 % en 2024, pour les attributions versées à partir du 1er janvier 2025. De plus, le gouvernement souhaite annuler l'élargissement du champ d'application du FCTVA voté l'an dernier à certaines dépenses de fonctionnement (entretien des bâtiments publics, de la voirie, des réseaux payés et des prestations de solutions relevant de l'informatique en nuage) pour revenir au régime commun historique du fonds, en se recentrant sur les seules dépenses d'investissement.

Cette disposition, fait écho aux recommandations formulées par la Cour des Comptes. En effet, dans son rapport sur les finances publiques locales, la Cour des comptes préconise de réduire le FCTVA, et de l'orienter prioritairement vers des investissements concourant à la transition écologique.

Le FCTVA permet de soutenir l'investissement local, grâce à un prélèvement sur les recettes fiscales et non fiscales de l'État visant à compenser la TVA supportée par les collectivités sur leur dépense réelle d'investissement. Le montant de FCTVA versé aux collectivités est déterminé en appliquant un taux forfaitaire de 16,404 % à une assiette de dépenses d'investissement éligibles. Il s'agit donc d'une recette libre d'emploi, non affectée à un projet, venant abonder la section d'investissement des collectivités.

Cette ressource est essentielle pour répondre aux besoins d'investissement induits par la transition écologique, le rapport Pisani-Ferry-Mahfouz estimait ainsi que 25 à 34Md€ de dépenses additionnelles par an seraient nécessaires pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2030.

La Cour des comptes préconise de réorienter le FCTVA en réduisant d'une part le taux forfaitaire et en redéployant les sommes économisées vers des emplois ciblés, notamment les dépenses d'investissement liées à la transition écologique. Une diminution d'un point du taux de prise en charge des dépenses d'investissement par le FCTVA permettrait de redéployer 430M€.

Hausse des cotisations patronales des employeurs territoriaux pour combler le déficit de la CNRACL :

Depuis 2018, ce régime connaît un déficit croissant, de nature structurelle. Le déficit annuel de la caisse devrait passer de 2,5 Mds€ en 2023 à 10 Mds€ en 2030. Cette situation est principalement causée par un déséquilibre démographique (rapport actifs cotisants/pensionnés) mais est également aggravée par le recrutement croissant de contractuels ne cotisant pas à la CNRACL mais au régime général (CNAV) et à l'IRCANTEC. La CNRACL doit assurer son équilibre financier par ses seules cotisations, contrairement à d'autres régimes spéciaux bénéficiant de subventions d'équilibre de l'État ou de l'affectation d'impositions. Son retour à l'équilibre implique donc nécessairement une hausse des taux de cotisation à la charge des employeurs territoriaux et hospitaliers.

L'exécutif a exprimé sa volonté de trouver « une trajectoire de retour à l'équilibre de la CNRACL à partir de 2025 » rejoignant sur ce point, les préconisations de la Cour des comptes. Ainsi, lors du dernier comité des finances locales (CFL), une augmentation de la cotisation des employeurs à la CNRACL a été annoncée parmi les mesures financières concernant les collectivités, sans en préciser toutefois le montant. Des précisions sont apportées dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2025. Ainsi le projet de loi lui-même, en son annexe, alinéa 16, mentionne pour 2025 « la hausse de 4 points du taux des cotisations dues par les employeurs à la CNRACL » et, alinéa 17, « deux nouvelles hausses du taux de cotisation à la CNRACL en 2026 et 2027 ». Le dossier de présentation gouvernemental est plus précis quant à l'ampleur des hausses prévues en 2026 et 2027 : il indique « En parallèle, le relèvement de 4 points par an du taux de cotisation des employeurs territoriaux et hospitaliers à la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) permettra d'amorcer le redressement de ce régime structurellement déficitaire [...] ». **Au total, sur les trois prochaines années, ce sont donc 12 points supplémentaires de cotisation qui sont annoncés, soit un niveau sans précédent.**

Stabilité de la DGF et baisse du fonds vert :

Le gouvernement a également confirmé une baisse du fonds vert à hauteur de 1,5 Md€ par rapport à 2024. Le fonds s'élèverait donc à un montant total de 1Md€ en 2025.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) serait quant à elle stabilisée à hauteur de 27Md€, comme en 2024. Cette stabilité concernerait aussi les dotations d'investissement comme la DETR, la DSIL ou la DSID.

Les dotations de péréquation progresseraient de 290 M€, avec 150 M€ sur la dotation de solidarité rurale (DSR) et 140 M€ pour la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU). Comme pour l'année 2023, le gouvernement souhaite répartir la hausse de la DSR « au minimum à 60 % sur sa deuxième fraction dite « péréquation », dont la quasi-totalité des communes de moins de 10 000 habitants bénéficie ». Cet accroissement de la péréquation, à défaut d'être financé par une hausse de la DGF, serait compensé par un prélèvement de la part forfaitaire.

Dans un souci d'équité, la DCRTP serait quant à elle en baisse et comme les années précédentes, les variables d'ajustement seraient minorées au prorata des recettes réelles de fonctionnement de leurs bénéficiaires (baisse de 20 % à minima).

Autre mesure envisagée par la cours des comptes : supprimer l'indexation automatique des valeurs locatives cadastrales

Depuis 2018, les valeurs locatives cadastrales des locaux d'habitation font l'objet d'une revalorisation annuelle au moyen d'un coefficient forfaitaire tenant compte de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) publié par l'Insee au mois de novembre précédant la taxation.

Cette indexation automatique génère une hausse des recettes immédiatement employables par les collectivités et conduit par ailleurs à repousser la révision des valeurs locatives cadastrales en fonction des loyers constatés (chantier repoussé par la loi de finances pour 2023 de 2025 à 2028). C'est pourquoi la Cour des comptes préconise un retour à la situation antérieure mettant fin à l'automatisme de l'indexation et permettant d'apprécier chaque année l'opportunité de procéder à une revalorisation des valeurs locatives cadastrales.

Ainsi, en prenant pour référence une inflation de 1,7 %, telle qu'anticipée par le programme de stabilité pour l'année 2024, un gel des valeurs locatives cadastrales des locaux d'habitation conduirait à modérer les recettes de taxe foncière de 0,5 Md€ en 2025 et de 1,6 Md€ en 2027.

La mise en œuvre d'une sous-indexation d'un point, générerait pour sa part une moindre perte de recette à hauteur de 0,3 Md€ en 2025 et 0,9 Md€ en 2027.

De façon indirecte, ce gel ou cette sous-indexation entraînerait une hausse de recette pour l'État à travers la TVA ou l'impôt sur les sociétés par un effet retour sur la consommation des ménages et les coûts de production des entreprises.

Le contexte budgétaire Grenoblois

La municipalité a décidé de maintenir le vote du budget primitif 2025 en décembre, tout en prévoyant l'adoption d'un budget rectificatif en juin. Cette démarche s'impose en raison des incertitudes entourant l'élaboration du projet de loi de finances 2025 et de l'importance de la contribution attendue des collectivités locales.

Selon les premières informations communiquées par le gouvernement, **les mesures envisagées pourraient entraîner une perte financière supérieure à 10 millions d'euros pour 2025**, répartie comme suit :

- **Un fonds de réserve financière alimenté par une ponction de 2 % des recettes réelles de fonctionnement** : la contribution attendue serait comprise entre 6,4 M€ et 6,6 M€
- **Une trajectoire de retour à l'équilibre de la CNRACL générant une hausse de 4 points, combinée à la fin de la compensation de l'augmentation de 1 point en 2024** : l'impact est estimé à 3,2 M€ en 2025 dont 0,6 M€ liés à la perte de compensation de l'augmentation du point en 2024 anticipé au BP 2025. Le maintien de cette mesure sur les 2025-2027 représente **une perte prévisionnelle totale de 9,6 M€ sur 3 ans**.
- **Un ajustement de 2 points du FCTVA avec un recentrage sur les dépenses d'investissement** : les estimations sont encore à affiner, mais l'impact d'un ajustement de 2 points s'élèverait au minimum à 360 K€. En fonction des dispositions retenues au titre d'un recentrage des dépenses éligibles, l'impact sur les capacités d'investissement pourrait être très important.
- **Le maintien de la DGF et la minoration des variables d'ajustement (DCRTP)** : en se référant aux montants perçus en 2024 (progression de la DSU et baisse de la Dotation Forfaitaire), l'impact pour les finances communales est estimé à 0,58 M€ en 2025 dont 0,4 M€ liés au gel de la DGF et 0,18 M€ au titre de la DCRTP.
- **la réduction de 60 % des financements au titre du Fonds Vert** : la ville a perçu en 2024, un total de 2,9 M€ de subventions d'investissement versées au titre du fonds vert. Une minoration de 60 % de ces aides représenterait une perte potentielle de 1,7 M€.

Face à l'ampleur de ces répercussions, une analyse approfondie doit être menée par l'administration et les élus afin de dégager des marges de manœuvre budgétaires. Ce travail débutera dès l'adoption définitive de la loi de finances et se prolongera au premier trimestre 2025. Un budget rectificatif sera ensuite présenté lors de l'adoption de la première décision modificative au cours du 1^{er} semestre 2025.

Les données retenues pour la construction de la prospective 2025-2027 :

Entre 2024 et 2027, plusieurs évolutions significatives sont à noter concernant la situation financière de la municipalité.

en millions d'Euros	Prévisionnel 2024	2025	2026	2027
Recettes réelles de fonctionnement	330	330	333	337
Dépenses réelles de fonctionnement	292	291	293	298
Épargne brute	38	39	39	39
Taux d'épargne brute (Ep. Brute / RRF)	11,5%	11,8%	11,9%	11,6%
Remboursement du capital de la dette	22	23	26	27
Épargne nette	15,8	15,4	13,8	12,1

La prospective financière a été construite en tenant compte des prévisions de réalisation au Compte Administratif 2024 et des inscriptions prévues au BP 2025.

La prospective financière intègre l'inflation (2 % en 2025 puis 1,6 % à partir de 2026), la revalorisation des bases fiscales à hauteur de 1,5 % et le glissement vieillesse-technicité (GVT) à hauteur de 1,3 %.

Dans ce scénario, les recettes réelles de fonctionnement progressent à un rythme dynamique de 11,8 % par an, portées par le dynamisme de la fiscalité. Parallèlement, les dépenses réelles de fonctionnement évoluent à un rythme similaire. Ainsi, l'épargne brute se maintient à un niveau stable au cours de la période, se rapprochant de l'objectif de 12 % fixé par la stratégie financière.

En revanche, si l'épargne nette reste à un niveau élevé proche de 13M€ sur la période, son évolution est orientée à la baisse du fait d'une prévision d'augmentation du recours à l'emprunt.

De même, le remboursement du capital progresse, passant de 22 M€ à 27 M€, soit une augmentation de 5M€. L'encours de la dette augmente également de 39,9 M€, passant de 268,5 M€ à 308,4 M€.

Malgré ces défis, les équilibres en fonctionnement sont respectés, sans effet ciseau. Par ailleurs, le niveau d'investissement très élevé implique un recours accru à l'emprunt de 40 M€ et une contraction de l'épargne nette.

Cette prospective, conçue pour les années à venir, garantit la mise en œuvre des projets du mandat tout en respectant les objectifs de la stratégie financière que s'est fixée la municipalité.

La mise en œuvre des mesures du Bouclier social et climatique

En 2023, la ville de Grenoble a adopté un budget tremplin afin de renforcer et d'accélérer les transitions sociales et environnementales, essentielles pour garantir un avenir durable et vivable aux Grenoblois-es. Dans cette optique, la municipalité a décidé d'augmenter de 25 % les taux de fiscalité (taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe d'habitation sur les résidences principales), générant ainsi plus de 44 millions d'euros de nouvelles recettes. Ces fonds visent à :

- Accélérer les investissements en faveur de la transition,
- Renforcer les mesures de justice sociale,
- Soutenir les services publics locaux, fragilisés par la conjoncture actuelle.

En 2023, un budget de 9,2 M€ a été alloué, dont 6M€ en fonctionnement et 3,2 M€ en investissement, pour amorcer la mise en place du bouclier social et climatique. En 2024, ce budget a été porté à 12,9 M€ (10,9 M€ pour le fonctionnement et 2M€ pour l'investissement) afin de soutenir pleinement les actions tout au long de l'année.

En 2025, pour accompagner la montée en puissance du bouclier social et climatique, c'est un budget de 13,4 M€ (10,8 M€ en fonctionnement et 2,6 M € en investissement) qui sera consacré à la mise en œuvre des actions. La hausse du budget alloué au Bouclier Social s'explique principalement par la progression de l'aide accordée au bailleur (+ 0,5 M€), le budget alloué à la création d'un centre de santé hors QPV (+ 0,2 M€) et le ralentissement des investissements sur l'unité base de plein air (- 0,1 M€).

Le pack mobilités disposait d'un budget de 2,2 M€ en 2024 qui sera maintenu au même niveau en 2025 :

- 1,7 M€ affectés à la gratuité ciblée des transports en commun dont l'objectif est de supprimer le reste à charge pour les bénéficiaires du tarif solidaire SMMAG.
- 0,5 M€ pour l'école municipale du vélo afin de financer l'achat de matériels, l'aménagement de piste, le versement de subvention, la mise en œuvre d'action de communication et de formation ainsi que les dépenses de personnel.

Le pack logement disposera d'un budget de 3 M€ en 2025 (2,5 M€ 2024) dont :

- 1,8 M€ pour le versement d'aides aux bailleurs, en hausse de 0,5 M€ par rapport à 2024 : cette aide est versée à Actis en 2 fois, un acompte en début d'année et le solde en fin d'année au regard du bilan des opérations réalisées.
- 0,6 M€ pour le soutien aux propriétaires occupants en difficulté : 62 aides ont été versées à fin août avec un pic prévu sur le dernier trimestre suite à la réception de la taxe foncière par les ménages.
- 0,3 M€ pour la création de places d'hébergement d'urgence : 75 % des places étaient déployées fin juillet 2024.

- 0,1 M€ pour le dispositif Territoire 0 exclusion énergétique. Ce dispositif a été lancé en janvier 2024 et le CCAS est actuellement en phase de repérage des ménages concernés (17 accompagnements signés).
- 0,1 M€ pour le développement des actions de lutte contre la précarité énergétique. Le dispositif est totalement déployé en 2024. On constate un accroissement de l'activité de visite à domicile et une augmentation du nombre d'actions collectives. De nouvelles méthodes ont également été déployées afin de renforcer le pouvoir d'agir (accompagnement éducatif énergétique).

Le pack alimentation disposera d'un budget de 2,1 M€ en 2025 (idem 2024) dont :

- 1,4 M€ consacré au budget social de l'alimentation pour subventionner la caisse de cotisation et les associations alimentaires, de mener des études et des actions d'événementiel ainsi que de financer les charges de personnel.
- 0,7 M€ pour faire face à la baisse des recettes suite à l'application d'une tarification solidaire dans les cantines scolaires. Le renforcement de la tarification sociale a permis à près de 80 % des familles de voir le prix de leurs menus baisser malgré l'inflation. Le repas le moins cher à la cantine s'élève désormais à 75 c. Un tiers des familles bénéficie d'un repas à la cantine d'1 € ou moins et la moitié d'un repas à moins de 2 €.

Le pack ressources humaines disposera d'un budget de 4,60 M€ en 2025 :

- En 2024, l'ensemble des mesures ont été mises en œuvre (Dé précarisation DEJ, bouclier social interne (RIFSEEP), Créations et transformations de postes, renforcement des équipes jeunesse et de l'unité bases de plein air)

Le pack santé disposera d'un budget de 0,6 M€ dont :

- 0,5 M€ pour la Création d'un centre de santé hors QPV : cette enveloppe n'a pas été réalisée, le projet est prévu en 2025 (recherche de locaux en cours). Les crédits seront donc mobilisés sur 2025.
- 0,1 M€ consacrés à l'augmentation de la subvention versée à l'AGECSA et l'aide aux associations de prévention en santé sexuelle (pour 2024 : Aides, Uniesverselles, Tempo, PF38 RITA et Amicale du Nid).

Le pack culture disposera d'un budget de 100 K€ pour poursuivre la gratuité des musées et l'augmentation du nombre de bénéficiaires de bourses du conservatoire.

Les mesures jeunesse et éducation populaire disposeront d'un budget de 140 K€ pour le subventionnement d'associations du champ de l'éducation populaire ou des associations ressources pour la jeunesse. En 2024, 24 associations ont été soutenues dans le cadre de ces mesures.

La gratuité des fournitures scolaires a été mise en œuvre en 2024 afin de soutenir les familles. Le budget de 100 K€ dédié à l'achat de matériel par les écoles sera reconduit en 2025.

Le relèvement de l'aide sociale disposait d'un budget de 80 K€ ayant été réalisé entièrement. Ce dispositif évolue à compter du 1er septembre avec un nouveau relèvement du plafond de reste pour vivre (11 euros/pers./jour) et des plafonds annuels pour gagner en cohérence et en équité de traitement face au dispositif propriétaire occupant. En 2025, les enveloppes « aide sociale » et « aide au propriétaire occupant » seront fusionnées.

0,2 M€ seront consacrés à l'expérimentation de la participation citoyenne en quartier populaire.

Enfin, pour soutenir le monde associatif, un budget de 300 K€ sera reconduit pour le versement de subventions exceptionnelles. En 2024, les associations bénéficiaires de subventions sont les suivantes : Cinémathèque, Grille pain, Harmoniques du néon, Le Stud, Bob / La bobine, Groupe Émile Dubois, Prunier sauvage, Bateau de papier, Mix'arts, 38e Parallèle, Espace 600, Projet Bob/La Bobine, The Dare Night, CNAC-Magasin, FC Mistral, Associations hospitalités, Théâtre Premol.

Compter ce qui compte vraiment

Des outils innovants pour enrichir les arbitrages budgétaires

Afin de respecter la trajectoire de transition définie dans la démarche de Grenoble 2040, la Direction des Finances et du Contrôle de Gestion (DFCG) a adapté ces outils et procédures. L'objectif étant d'aider les élus et la direction générale à réaliser des arbitrages financiers qui prennent également en compte les aspects sociaux et environnementaux.

En 2023, la DFCG a ainsi adapté le dialogue de gestion en créant une nouvelle grille d'échange. Ce document laisse plus de place à l'analyse de l'activité des directions opérationnelles et de leur impact environnemental et social. Il répertorie également les ressources à mobiliser pour les projets, financières mais aussi humaines, et les moyens généraux. Grâce à ce dialogue de gestion plus « équilibré », la DFCG prend en compte davantage de dimensions dans son cadrage budgétaire.

En 2024, la DFCG et la Direction Grenoble Ville Ouverte ont élaboré une grille d'analyse sociale et environnementale largement inspirée du Donut, telle que théorisée par Kate Raworth. Cette grille a été appliquée sur une trentaine de projets issus de la PPI. Les analyses produites ont ensuite été présentées lors du séminaire budgétaire le 11 juillet et ont permis d'enrichir les arbitrages budgétaires de la PPI aux regards d'enjeux environnementaux et sociaux. Cette grille d'analyse constitue ainsi une innovation majeure par rapport à l'approche classique de gestion publique, qui donne la priorité à la gestion budgétaire sans pleinement prendre en compte les enjeux environnementaux ou sociaux.

Le déploiement d'une « mémoire des évitements » (intracting) au budget 2025

Engagée dans la transition écologique, la municipalité mène depuis plusieurs années des mesures de sobriété énergétique et d'efficacité énergétique (comme la régulation du chauffage et de la climatisation ou la rénovation énergétique des bâtiments). En 2024, afin de valoriser ces actions, la Ville a mis en place un outil innovant appelé « mémoire des évitements ». Cet outil budgétaire robuste permet de suivre et de rediriger les gains énergétiques réalisés par la Ville.

Le fonds « mémoire des évitements » s'appuie sur le mécanisme d'intracting, élaboré il y a près de 30 ans à Stuttgart et expérimenté récemment à Albertville. Ce dispositif permet de transformer les économies d'énergie réalisées en levier de financement permettant de réinvestir dans de nouveaux projets d'efficacité énergétique. Ce fonds auto alimenté génère ainsi un cercle vertueux et constitue un levier de financement majeur. Ce fonds interne peut être alimenté par les économies d'énergie réalisées, la vente de Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), une partie du FCTVA liée aux investissements de transition, la bonification environnementale de certaines subventions ou les primes exceptionnelles liées à l'énergie. En complément, des acteurs externes, tels que la banque des territoires, proposent des dispositifs de préfinancement.

En 2024, ce fonds a été alimenté lors de la DM2 à hauteur 154 K€ grâce à la restitution d'un trop-perçu fournisseur concernant l'amortisseur électricité. Cette somme a permis de financer le passage aux leds des écoles Houilles blanche, Jean Jaurès et Les Genêts pour un montant de 127 K€. 7,5 K€ ont également permis de financer l'achat de plaids afin de soutenir les actions de sobriété conduite par les agents suite à la modification de la régulation du chauffage en hiver.

En 2025, la baisse des dépenses de fluides générera une économie importante, ce qui permettra d'alimenter le fond à hauteur de 1 M€ supplémentaire. Considérant les perspectives de gain énergétique et donc de retour sur investissement, cette enveloppe sera dédiée en priorité au passage des éclairages des stades en LED. D'autres mesures sont en cours d'identification et donneront lieu à la signature d'une convention. Elles devront impérativement répondre aux critères d'éligibilité cumulatifs suivants :

- leurs résultats en termes d'économie d'énergie doivent être certains et évaluables (selon des indicateurs librement définis),
- elles peuvent être mises en œuvre rapidement avec un temps d'ingénierie court,
- leur temps de retour sur investissement est court.

Orientations politiques 2025

Gratuités et tarifications solidaires

Dans tous les domaines, la Ville de Grenoble agit pour permettre l'accès de toutes et tous aux services publics : transports en commun, restauration et fournitures scolaires, conservatoire, bibliothèques, musées, piscines... ce sont autant de garanties et de protections face à l'inflation qui touche toute la population.

Mobilités

Dans le cadre du bouclier social et climatique, la municipalité expérimente la **gratuité des mobilités douces** (vélo et transports en commun) pour les Grenobloises et Grenoblois les moins aisé·e·s. Depuis septembre 2024 une aide spécifique est donc versée par le CCAS, pour les habitantes et habitants de Grenoble dont le quotient familial est inférieur à 715 €, afin de développer les capacités des personnes, de leur donner un « droit à la mobilité, un droit à la ville ». En attendant un accord avec le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG) pour éviter toute avance de frais pour les Grenobloises et Grenoblois, la Ville et son CCAS ont fait le choix d'un remboursement a posteriori via une plateforme numérique dédiée ou directement à l'accueil des Maisons des Habitants (MDH) pour toutes celles et tous ceux qui éprouveraient des difficultés à recourir à des outils dématérialisés. Cette ambition grenobloise de rendre gratuit l'accès aux transports en commun et aux abonnements M'Vélo+ concernerait potentiellement 47 000 habitant·e·s, soit 30 % des Grenoblois·e·s.

En 2025, **l'école du vélo de Grenoble (EVG)** prévoit un doublement de ses formations pour les adultes. Il est prévu de passer à 350 personnes formées, grâce à la coordination de l'ensemble des cours sur la Ville par l'École du Vélo dès septembre 2024. À terme, l'objectif est aussi que l'ensemble des enfants entrant en 6ème aient validé le bloc 3 du Savoir Rouler à Vélo (à savoir rouler en situation réelle sur la route). À ce jour, les éducatrices et éducateurs sportifs de la Ville (ETAPS) en partenariat avec l'EVG interviennent sur une cinquantaine de classes contre une dizaine avant le lancement de l'école. Par ailleurs, l'obtention d'une subvention de 600 K€ dans le cadre du Fonds Vert, permettra de conforter la poursuite des travaux, avec des locaux agents adaptés et une ouverture progressive à un plus grand nombre d'acteurs extérieurs.

Alimentation

La Ville a baissé le prix minimum du **repas des restaurants scolaires** dans le cadre du bouclier social et climatique en passant à 0,75 €. Elle a maintenu ce tarif pour l'année 2024/2025 malgré la hausse des denrées alimentaires. Si le tarif minimal bénéficie à environ 20 % des familles, la moitié des inscrits se voit facturer un tarif inférieur à 2 € et 80 % des familles ont vu leurs factures baisser ou rester stable. Enfin, la fréquentation de la restauration du midi est en hausse malgré la baisse des effectifs sur le temps scolaire : 85 % des enfants fréquentant l'école mangent à la cantine.

Fournitures scolaires

La **gratuité des fournitures scolaires** mise en place à la rentrée 2024 s'est faite en concertation entre l'éducation nationale et les services de la Ville. À partir d'une liste-type de matériels, la dotation aux écoles a été revalorisée, passant par élève de 29 à 33 € en maternelle et de 29 à 44 € en élémentaire. Le coût pour la Ville a été de 150k€ pour rendre effective la gratuité de l'enseignement. L'année 2025 sera l'occasion de faire le bilan de cette mesure et d'en ajuster les contours.

Culture

Plusieurs gratuités et de tarifications solidaires facilitent l'accès aux droits culturels. Elles se font en cohérence avec les publics prioritaires identifiés dans la délibération cadre de 2023 :

- Bouclier social et climatique **au conservatoire**, l'inscription pour les élèves grenoblois·e·s ayant un quotient familial inférieur ou égal à 400 est gratuite. La tarification se fonde sur le quotient familial de son foyer allant de 37,21 € à 1 000 € pour une ou un élève grenoblois·e. En complément, une bourse municipale prend en charge tous les frais liés à la scolarité et le nombre de bénéficiaires a été doublé pour l'année 2024/2025.
- **Au théâtre**, un tarif solidaire à 5 € existe pour les spectateurs dont le quotient familial est inférieur à 700, les moins de 18 ans ayant par ailleurs accès au théâtre pour 10 €.

- Le bouclier social et climatique permet également **la gratuité des collections permanentes du musée** pour toutes et tous toute l'année. L'accès des grenoblois·e·s aux expositions temporaires a été encouragé en instaurant la gratuité d'une des deux expositions et en baissant le tarif de 11 à 7 € pour la seconde. 2025 sera marquée par la réalisation d'une étude des publics dans le cadre du projet scientifique et culturel, permettant de mieux connaître la fréquentation du musée. La **gratuité des musées** est désormais en vigueur au Muséum comme au musée Stendhal, à l'instar de ce qui est pratiqué au sein des bibliothèques depuis plusieurs années.

Sport

La Ville a mis en place en octobre 2024 un **tarif réduit pour l'accès aux piscines** des moins de 18 ans, désormais applicable toute l'année et non pas seulement sur la période estivale, et pour lequel elle a fait le choix de ne pas inscrire de distinction entre les jeunes grenoblois·ses et les autres. En revanche, à l'instar des autres piscines de l'agglomération, il existe désormais pour les adultes un tarif « non grenoblois·e·s », supérieur de 50 % à celui pratiqué pour les grenoblois·e·s.

Adapter notre ville au dérèglement climatique

Face aux nouveaux défis à la fois sociaux, climatiques et environnementaux, il convient d'apporter des réponses locales et systémiques afin d'anticiper et d'adapter la ville de demain aux chocs futurs. Les actions de transformation de l'espace public, d'adaptation des équipements et des services communaux ou de réhabilitation du patrimoine de logements privés et publics déployés au cours de l'année 2025 constituent donc un cadre global au service de tous les habitants et habitantes et pour relever les enjeux de préservation et de régénération environnementale.

Espaces publics

Sur l'**espace public**, les actions de transformation et de végétalisation continuent avec toujours la même volonté d'adapter les espaces au changement climatique : déminéralisation, végétalisation massive, place de l'eau, couleurs claires, matériaux adaptés. Des espaces qui permettent et favorisent les mobilités actives, la marche, le vélo, toujours accessibles et intergénérationnels, à hauteur d'enfants aussi. La sobriété financière et le ré-emploi des matériaux seront toujours recherchés.

Les travaux **de la place de Metz** vont être engagés avec une végétalisation plus importante de cet espace et la création d'une nouvelle fontaine, la réfection globale de l'**avenue Jeanne-d'Arc** va également entrer en phase opérationnelle après plusieurs années d'études et de concertation. Sa rénovation constitue une priorité en lien avec la réhabilitation de l'Abbaye et la redynamisation du marché. Tous les arbres remarquables vont être préservés, 95 nouveaux arbres plantés et les trottoirs élargis pour assurer un couvert végétal continu et un cheminement agréable.

Enfin, l'année 2025 sera marquée par la montée en puissance des chantiers de requalification des espaces publics de l'**Arlequin et du parc Jean Verlhac**. Au total, ce sont 10 hectares d'espaces publics qui vont être complètement réhabilités, apaisés, fortement désimperméabilisés et végétalisés notamment sur la crique centrale. Les parcours piétons seront plus lisibles et l'accès aux différents équipements facilité.

Le programme de chronovélos et pistes cyclables structurantes avancera également avec la création d'une bidirectionnelle sur l'avenue Jeanne-d'Arc, la fin des travaux sur la rue Anatole-France et le Sud de l'avenue Rhin et Danube et le **lancement de la chronovélo Berriat-Sémard-Vercors**.

Accès à l'eau et à la fraîcheur

Dans un souci de santé publique, l'année 2025 verra le renforcement des travaux pour permettre l'accès à l'eau et à des espaces de fraîcheur. Tout d'abord, dans le cadre du « **plan piscine 2030** » et afin de permettre la rénovation hydraulique de la piscine du Clos d'Or (1,2 M€) entre 2025 et 2026, des travaux notamment d'isolation auront lieu en 2025 à la piscine Jean Bron (980k€) afin d'élargir son ouverture, d'avril à fin octobre à terme. Les études sur la rénovation globale de la piscine Jean Bron avec la transformation en bassin nordique se poursuivent.

Parallèlement, le projet de requalification **du lac de la Villeneuve** va fortement avancer avec la réalisation de l'ensemble des études réglementaires ainsi que l'instruction du permis d'aménager. Le bassin ornemental existant va être profondément transformé afin de créer un lieu de baignade réglementaire sécurisé pour toutes et tous. Le système hydraulique mis en place permettra des réductions drastiques de consommation en eau. Le projet comprend également la création d'une aire de jeux d'eau sur la placette Iris.

Enfin, dans le cadre du **plan fontaine**, les travaux de réhabilitation du bassin Victor Hugo se poursuivront au cours du 1er trimestre pour une mise en fonctionnement dès le mois d'avril. Les travaux en cours sur les jets d'eau et le miroir d'eau de la caserne de Bonne permettront d'offrir un nouvel espace de fraîcheur avec traitement de l'eau et brumisation au printemps 2025.

La transformation des espaces de vie liés aux écoles va également continuer dans le cadre des programmes Coqueli'cours et Place·s aux enfants. Les opérations de **végétalisation des cours** Coqueli'cours consistent à remplacer l'enrobé existant par des revêtements perméables et plus clairs qui captent moins la chaleur. Cette dernière est également atténuée par la plantation de davantage d'arbres, d'arbustes et de végétations variées. Elles permettent également une meilleure gestion de l'eau. Pour 2025, les cours de l'école des Genêts, de l'ancienne école maternelle Mistral (avec relogement des élèves de la Houille Blanche pendant les travaux de leur école et centre de loisirs), de l'école maternelle Chorier seront aménagées et les opérations de Racine et Jouhaux finalisées. Dans l'école de la Rampe, il sera posé un ouvrage permettant de faire de l'ombre. La phase 2 des **Places aux enfants** arrive à son terme avec la reprise sur 2024 et 2025 d'aménagements transitoires et dans le but d'améliorer le quotidien et les usages des élèves et parents d'élèves des écoles Drac, Saint-Laurent, Libération et Jean Jaurès. Des aménagements réalisés autour de plusieurs grands principes : sobriété, désimperméabilisation, végétalisation, ombrage et sécurisation.

De même la végétalisation des cours de crèches constitue une priorité. Depuis quelques années, le CCAS déploie un plan de réhabilitation des établissements d'accueil du jeune enfant, à raison d'un projet d'ampleur par an. La démarche de végétalisation est à la fois inscrite dans chaque projet de réhabilitation et dans un plan spécifique prévoyant la végétalisation d'une cour de crèche par an supplémentaire. Dans un objectif d'amélioration de la qualité d'accueil et d'adaptation aux évolutions climatiques, les espaces extérieurs sont travaillés pour offrir des espaces plus végétalisés, diversifiés et ludiques. Les espaces de jeux sont rénovés, les zones minérales sont remplacées par des sols drainants, des zones enherbées ; des arbres sont plantés de façon à accroître les zones ombragées. Outre, les projets de végétalisation d'ampleur, une à deux crèches bénéficient d'interventions plus légères dans le cadre de Chantiers Ouverts au Public porté par le service Espace public et citoyenneté. À la suite de Voie Lactée rouverte en janvier 2024, les cours des crèches Mille Pattes, Elisée Chatin, Abry et Chatelet ont bénéficié de travaux de végétalisation. En 2025, sont prévus le lancement des travaux d'Îlot Marmot ainsi que la végétalisation de la cour des crèches Anthoard et Castors.

La démarche « Grenoble 2040 – pour des quartiers favorables à la santé » sera coconstruite au cours de 2025 avec les habitant·e·s. Elle a pour objectif de dessiner une trajectoire de transition du territoire communal en actualisant, complétant et/ou requestionnant le « Projet de Ville » établi en 2016. Écrite dans la perspective de l'élaboration du PLUi adopté fin 2019, son entrée très technique était en effet avant tout centrée sur l'analyse des capacités de renouvellement du tissu urbain. A l'éclairage des travaux actuels et au vu des évolutions sociétales et environnementales observées sur notre territoire, une analyse centrée sur la **capacité des quartiers à répondre positivement aux besoins des Grenoblois** et Grenobloises s'avère donc nécessaire.

Rénovations et économie d'énergie

Rénover les équipements sportifs couverts et de plein air permet de larges améliorations sur les plans de la performance énergétique, de la qualité de l'air et de la biodiversité, de la mise en accessibilité et de l'adaptation des usages. Après la phase de travaux de rénovation exemplaire au gymnase Jouhaux, c'est celle du gymnase Malherbe qui débute pour se terminer mi-2025. Des travaux d'amélioration pour 1.15 M€ se poursuivront notamment dans les centres sportifs Berthe de Boissieux, Hoche et Reynies Bayard, les gymnases Europole, Houille blanche, Argouges, Vieux temple et les stades Bachelard et Lesdiguières. Enfin, les études pour la phase 2 du centre sportif de la Rampe seront lancées.

La **précarité énergétique** est un phénomène aux visages multiples qui affecte tous les types de ménages, très modestes, modestes, familles monoparentales, personnes âgées, locataires, propriétaires... Une politique forte de lutte contre la précarité énergétique est mise en œuvre depuis 2012 par le biais d'une plateforme portée par le CCAS (dispositif labellisé dans le cadre du programme CEE Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie depuis 2017) qui accompagne les ménages dans la mise en œuvre de solutions concrètes visant la stabilisation des situations budgétaires, la maîtrise des consommations d'énergie et l'amélioration du confort thermique : accompagnement sociotechnique à domicile, accompagnement vers l'accès aux droits, aides financières, médiation avec les bailleurs sociaux... En une décennie, la Ville a accompagné via le SLIME plus de 1 500 ménages en situation de précarité énergétique.

Le renforcement des actions individuelles et collectives de lutte contre la précarité énergétique fait partie des actions du bouclier social et climatique. En 2023, ce sont plus de 320 ménages qui ont été reçus par la plateforme (contre en moyenne 250 les 4 années précédentes). Tenant compte du contexte social actuel et faisant suite aux diverses actions de repérage mises en œuvre, ce nombre de ménages pourrait atteindre 400 en 2024.

Aux côtés des actions de la plateforme, la Ville a engagé début 2024, trois quartiers du secteur 4, dans l'expérimentation **Territoire Zéro Exclusion Énergétique** portée par l'association Stop Exclusion Énergétique qui consiste à repérer et accompagner des ménages propriétaires occupants modestes ou très modestes dans la réalisation de travaux de rénovation énergétique. La Ville a fait le choix, dans une logique de complémentarité, d'une articulation forte avec le dispositif métropolitain MurMur, une démarche d'accompagnement renforcée est mise en œuvre et une enveloppe budgétaire est consacrée à des aides financières.

Les 27 crèches gérées par le CCAS sont inscrites dans une démarche de labellisation environnementale qui consiste à travailler conjointement les questions sociales (accueil des enfants et des familles, projet éducatif, santé et bien-être, équipe

et qualité de vie au travail, etc.) et les aspects environnementaux (bâtiment, énergie et eau, hygiène, entretien des locaux, qualité de l'air, déchets, alimentation, jeux, espaces extérieurs) dans une triple logique de qualité d'accueil, de réduction des inégalités sociales et de santé et de maîtrise des impacts environnementaux. À la suite d'un diagnostic approfondi, des actions concrètes sont mises en place telle qu'une modification des techniques d'entretien des locaux, des changements de produits d'hygiène, des évolutions dans les choix de matériels pédagogiques ou encore au niveau de l'utilisation des espaces extérieurs. À l'instar de la crèche Voie Lactée réhabilitée en 2023 et rouverte en janvier 2024, le cahier des charges de la labellisation est également intégré aux opérations de réhabilitation permettant d'agir sur le bâti et les consommations énergétiques. Le CCAS engagera dans cette démarche, 6 à 7 crèches par an sur les 4 années à venir.

Les travaux dans le **pôle des Trembles** qui se termineront en 2025, se sont faits avec une attention particulière au confort thermique, pour l'ensemble (école, centre de loisirs, LAEP, crèche, salle de sport, salle polyvalente). 2025 verra par ailleurs le lancement des travaux pour la rénovation thermique et accessibilité des **écoles Ferdinand Buisson et Jules Verne**.

Enfin, la programmation annuelle de travaux d'entretien des bâtiments de la Ville intègre à la fois les enjeux d'usage et une nécessaire amélioration de la performance énergétique de ces bâtiments. Les économies réalisées annuellement grâce aux efforts d'amélioration sont consacrées à de nouveaux travaux d'amélioration énergétique via le dispositif Intracting.

Prendre soin de l'espace public et social

Au-delà de la transformation de l'espace public, la ville s'attache aussi à adapter et transformer les pratiques professionnelles et l'organisation de ses services afin d'améliorer les conditions de travail des agents et le service rendu aux habitants.

Sur le secteur des propretés et de la logistique municipale, c'est plus de 30 % de l'activité qui est aujourd'hui déployée sur des opérations d'urgence (nettoyage voie sur Berges par exemple après les crues, gestion et sécurisation des événements) et la création d'une brigade spéciale va être étudiée dans le cadre du nouveau projet de service. L'effort de modernisation des équipements va se poursuivre avec notamment le déploiement de matériels de nettoyage et d'aspiration.

L'année 2025 sera la première année de plein exercice pour la **police de quartier** du VO-VM, projet élaboré depuis 2023 dans le cadre de l'académie de la confiance de la police municipale et présente sur ce territoire depuis le mois de juin 2024. Inspirée du modèle de community policing, la police de quartier a comme objectifs de renforcer le maillage territorial et de coopérer avec les acteurs locaux et la Direction Interdépartementale de la Police Nationale. Le policier a un rôle de généraliste qui lui permet de résoudre les problèmes de tranquillités en étant sur le terrain.

La ville poursuit en parallèle le financement de différents dispositifs de médiation aux côtés des partenaires locaux et institutionnels pour accompagner le bien-vivre ensemble. Les dispositifs de tranquillité résidentielle et de médiation dans les équipements et sur l'espace public sont maintenus.

Par ailleurs, l'objectif en 2025 est de créer un outil dédié à la **médiation sociale** en partenariat avec la Métropole et des communes et bailleurs du territoire. Après un travail d'état des lieux, d'analyse des besoins et d'échanges d'expériences dans d'autres villes, il a été acté la nécessité d'avoir des médiateurs territorialisés qui soient connus et reconnus localement. L'outil du groupement d'intérêt public permet d'assurer une continuité toute l'année (professionnalisation, conditions de travail) et une meilleure articulation des intervenants avec les agents et partenaires implantés localement. Les missions des médiateurs, dans la continuité des expériences déjà mises en œuvre seront d'assurer une présence active de proximité, de prévenir et gérer les conflits sur les espaces publics, les parcs et jardins et certains abords d'établissements scolaires et de permettre une réassurance et un apaisement des populations.

Cet outil partenarial porté par la Ville et la Métropole sera installé dans le courant de l'année 2025.

Soutenir la vie associative et citoyenne

Grenoble est un territoire au dynamisme associatif unique, riche, divers, complexe, vecteur de lien social et d'innovations. Ce sont près de 4900 associations actives qui œuvrent chaque année dans les domaines aussi variés que la culture, les sports, la défense des droits, des causes et de l'environnement, les loisirs, la vie et l'action sociale, la santé, l'éducation ou l'action humanitaire. Au-delà, de la Maison de la Vie Associative et Citoyenne (MVAC) qui soutient le développement de la vie associative et favorise l'émergence des initiatives citoyenne, l'engagement de la Ville pour accompagner les associations se traduit à la fois par l'attribution de subventions à différents titres mais également par de la mise à disposition d'équipements et de locaux municipaux. La Ville de Grenoble soutient plus de 750 associations en mettant à disposition 85 000 m² de locaux, en planifiant des créneaux dans les équipements municipaux et en accordant 17 M€ de subvention et prêt de 6 M€ d'avantage en nature.

Un territoire d'éducation populaire

La Ville poursuit la mise en œuvre des dispositifs de participation et des volontaires de Grenoble, en cohérence avec l'évolution de la « Maison des Associations » en « **Maison de la Vie Associative et Citoyenne** ». Elle poursuit et amplifie le soutien aux associations qui pratiquent l'éducation populaire, contribue avec les acteurs associatifs à la dynamique locale autour de l'Observatoire Local de la Vie Associative (OLVA).

Outre le financement des acteurs socio-culturels, le soutien aux associations aux pratiques d'**éducation populaire** sera renforcé par la pérennisation d'une enveloppe dédiée de 80 000 €. En particulier, un dispositif de soutien aux associations accueillant des enfants et/ou des jeunes pour des départs en séjour sera mis en place (20 000 € dédiés au sein de cette enveloppe).

Par ailleurs, la Ville a initié une réflexion sur une **charte d'engagement réciproque** avec les acteurs associatifs locaux. Elle lance également une réflexion sur l'accompagnement des **clubs basés dans les quartiers prioritaires**, chantier mené par la direction des sports.

Enfin, en interne, elle forme des agent·e·s aux bonnes pratiques d'éducatrices populaires, notamment les métiers de l'animation.

Un lieu ouvrira ses portes dans le quartier des Eaux-Claires, au sein de l'ancienne bibliothèque, pour proposer des espaces de bureaux et de travail à de nombreuses équipes artistiques, notamment au collectif du Petit Angle, collectif d'équipes artistiques tournées vers les écritures contemporaines.

Accompagner en proximité

Si l'accueil de plus de 3000 enfants grenoblois par an et la gestion de six Relais Petite Enfance sont au cœur de la **politique publique petite enfance** Ville et CCAS, le soutien aux acteurs associatifs locaux du champ de la petite enfance constitue également un axe affirmé. Sont principalement concernées les six crèches associatives portées par cinq gestionnaires ainsi que les trois Lieux d'Accueil Enfants Parents associatifs installés à Grenoble. Ce soutien prend plusieurs formes : un soutien financier indispensable à l'équilibre économique des structures qui a fait l'objet d'une étude approfondie en 2024 dans un objectif d'homogénéisation et d'intégration des évolutions de financement de la CAF, des échanges de pratiques voire l'invitation des structures à certaines actions proposées par le CCAS (pour exemple, la matinée « Éducation populaire » organisée début décembre 2024) ainsi qu'une coordination pilotée par le CCAS favorisant les réflexions, discussions et la co-construction de réponses aux besoins des publics. Aux côtés du recensement des besoins et de l'offre d'accueil du jeune enfant sur le territoire et du pilotage de la qualité, cette fonction de coordination constitue un enjeu majeur du Service Public Petite Enfance qui sera mis en place, en lien avec le CCAS, début 2025.

Les chargé·e·s de développement local, présent·e·s dans les MDH ont pour mission principale de développer le pouvoir d'agir des habitant·e·s en favorisant l'expression de leurs attentes, en soutenant les projets collectifs permettant d'y répondre, et en accompagnant les projets des partenaires institutionnels ou associatifs.

Cette présence de proximité permet de construire une relation de confiance et d'écoute avec les habitant·e·s et les acteurs locaux du territoire. Ces agent·e·s sont des personnes ressources pour tous les acteurs associatifs et collectifs et permettent de développer des liens avec l'ensemble du réseau d'acteurs locaux, afin d'accompagner et de développer une forte dynamique partenariale à l'échelle du territoire.

Des lieux qui ont du sens

La **nouvelle bibliothèque Chantal Mauduit**, lieu culturel et sportif ouvrira sous sa forme aboutie en novembre 2024. Cet équipement structurant du secteur 3, à proximité directe du quartier Eaux Claires/Mistral, permet de mêler lecture, escalade, judo, aide aux devoirs, jeu vidéo, etc. Ouverte aux acteurs du quartier, elle participe à la vie associative et citoyenne locale, en proposant, grâce à plus de 14 agents·te·s, une offre culturelle ouverte à toutes et tous et la mise à disposition de locaux pour la vie associative et de quartier.

La **bibliothèque Gisèle Halimi** (anciennement bibliothèque Saint-Bruno) rouvrira au printemps après des travaux de réaménagement de ses espaces.

À compter de septembre 2025, les Arts du récit, scène nationale, proposeront au sein du théâtre Prémol une offre culturelle renouvelée.

La Correspondance est un tiers lieu d'occupation transitoire ouvert en mai 2024 et situé sur la partie Sud de l'ex ESPE – IUFM. Elle animera le secteur jusqu'en 2027, année de travaux pour de nouveaux usages (du logement principalement). L'objectif est d'occuper ce bâtiment et de faire vivre cet espace d'hospitalité au sein de l'écoquartier Flaubert. Le tiers lieu

accueille plusieurs associations culturelles, d'éducation populaire et de solidarité pour incuber des projets basés sur l'entraide et les Communs. La Correspondance est aussi un lieu de rencontres et de refuge ouvert à toutes et tous pour faire vivre l'éducation populaire.

Accessibilité : faire ensemble

La ville de Grenoble dispose de 2 commissions qui veillent à la mise en accessibilité de tous les secteurs et de toutes les thématiques de la ville pour les différents types de handicaps.

La première, la Commission Communale d'Accessibilité réunit une fois par an l'ensemble des actrices et acteurs concernés par la thématique au sein de la ville. Toute personne qui le souhaite peut y participer. Elle se déroule depuis 2020 à l'hôtel de ville. Pendant cette dernière, à tour de rôle, les différentes personnes travaillant au sein de la ville ou du Centre Communal d'Action Sociale, présentent toutes les avancées de la ville sur différents sujets (espace public, école, culture, démocratie participative...).

La deuxième, la Commission Grenobloise d'Accessibilité est unique en France. Elle se réunit tous les mois. Elle est composée de représentantes et représentants des différentes associations de personnes en situation de handicaps ainsi que des services techniques de la Direction Urbanisme et Aménagement. Elle veille à faire respecter l'accessibilité lors des différentes Autorisations de Travaux délivrés par la ville (concernant notamment les Espaces Recevant du Public dont des commerces, des cabinets libéraux de médecins, ou autres). Elle permet donc aux personnes en situation de handicaps de faire respecter les différentes obligations issues de la loi 2005 mais aussi de leur permettre d'émettre des préconisations liées à l'usage et donc d'aller plus loin que la simple réglementation. Elle est permise grâce à un accord exceptionnel entre la Préfecture et la ville.

Pouvoir d'agir à la Villeneuve

Force est de constater que les habitantes et habitants des quartiers populaires ne s'autorisent pas toujours à faire entendre leurs voix. Malgré un tissu associatif dense sur ce secteur il nous paraît important d'interagir avec toutes les individualités.

Aussi, dans le cadre du bouclier social et climatique nous avons orienté une partie des ressources perçues pour favoriser le pouvoir d'agir aux habitantes et habitants de la Villeneuve.

Nous pensons que cela passe par la jeunesse, c'est pourquoi un travail est enclenché et se mènera tout au long de l'année scolaire afin d'impliquer les jeunes dans cette démarche (que cela soit avec la partie jeunesse du nouvel équipement polyvalent du secteur 6 ; par le travail de l'association « les enfants s'organisent »...).

Un partenariat est engagé avec ACTIS sur le 120, galerie de l'Arlequin, afin de permettre aux habitant·e·s de s'impliquer pleinement dans la requalification de ce lieu. Un autre a commencé avec « Les Films de la Villeneuve » pour donner à voir les nombreuses initiatives, parfois informelles, des habitant·e·s.

Une réflexion est menée avec les associations et collectifs de ce quartier pour que chacune et chacun trouve sa place pour agir ensemble. Une démarche qui a commencé et qui s'inscrit sur plusieurs années.

Accélérer la lutte contre les discriminations

L'accès aux droits est au cœur de nombreuses politiques publiques portées par la Ville de Grenoble et son CCAS. Les moyens d'action sont divers et passent d'abord par la relation humaine, l'accompagnement, l'aller-vers. Du droit à vivre dans la dignité, au droit à l'égalité sans discrimination, des actions sont menées pour tous les publics.

Solidarités !

Lieux ressources présents sur l'ensemble des secteurs de la Ville de Grenoble, les **Maisons des Habitant·e·s** sont des acteurs incontournables de l'**inclusion numérique et de l'accès aux droits**, et de la lutte contre le non-recours. Des conseillers et conseillères numériques sont présent·e·s dans plusieurs MDH, et complètent l'action territoriale portée avec le concours d'une pluralité de partenaires. La délibération relative à la stratégie et à l'inclusion numérique qui sera prochainement présentée en Conseil municipal, marque la volonté de la Ville de Grenoble d'agir pour faire du numérique, un atout pour le bien-vivre et le bien vieillir.

Les écrivaines publiques ont un rôle essentiel pour l'accès aux droits de toutes et tous. Elles sont présentes au quotidien pour accompagner les personnes dans leurs démarches administratives diverses avec une volonté d'apprentissage des outils

(informatique principalement) pour aller vers l'autonomie des personnes. Le partenariat fait avec les différents organismes pourvoyeurs de droits est essentiel pour faciliter les démarches.

En matière de soutien vers l'accès aux droits et de lutte contre le non-recours, la Ville de Grenoble fait de l'aller-vers la méthode phare de l'intervention sociale, illustrative de la dynamique de transition sociale dans laquelle elle est impliquée. Les dispositifs de **maraude sociale, de la Caravane des droits, de l'Équipe Mobile Précarité Santé, des médiatrices et médiateurs pair·e·s en santé et de l'Équipe Juridique Mobile** en sont les principaux exemples. Leur point commun est d'aller, au-delà d'une délocalisation d'activité, au plus près des personnes les plus invisibilisées, celles aux parcours aux multiples ruptures, de leurs lieux d'activités quotidiennes ou de leur lieu de vie. Il s'agit par ces dispositifs de déployer tous les outils, de chercher toutes les solutions pour lutter contre le repli, la précarisation, l'abandon. Face aux besoins grandissants et aux résultats de ces actions fortes, cette méthode a été retenue dans le cadre de l'expérimentation Territoire Zéro Non Recours dans laquelle s'inscrivent la Ville et le CCAS depuis le début de l'année 2024 et pour les trois années à venir, amenant à concentrer les énergies sur les habitants du secteur 6 en situation de non-recours ou de rupture de droits ainsi que sur les personnes domiciliées au CCAS sans possibilité d'accès à un référent social.

Dans le champ de l'accueil du **jeune enfant, le CCAS participe à l'insertion professionnelle**. Depuis fin 2022, le CCAS est impliqué dans le dispositif de AVIP – places en crèches à vocation d'insertion professionnelle. En 2025, ce seront 15 places réparties sur les 6 secteurs de la ville qui seront labellisées afin de faciliter l'accueil d'enfants dont les parents, souvent des familles monoparentales ont démarré des démarches d'insertion en lien avec France Travail ou ses délégataires. Le CCAS a également fait la demande à la CAF de l'Isère d'une labellisation places AVIS (à vocation d'insertion sociale) de 12 places pouvant être mobilisées pour des enfants dont les parents engagent des démarches d'insertion sociale et/ou de soins. Ces dispositifs s'appuient pleinement sur le travail mené au quotidien par les équipes des crèches ainsi que sur le partenariat construit, affirmant le rôle de l'accueil du jeune enfant dans les parcours d'insertion professionnelle et sociale.

À noter également l'étude lancée en 2023, qui fait l'objet d'un contrat de recherche doctorale CIFRE, visant à suivre une cohorte d'enfants entrés en crèche en septembre 2023 afin de mettre en évidence le rôle de l'accueil collectif du jeune enfant en matière de réduction des inégalités sociales et de santé.

Plusieurs actions seront menées pour être aux côtés des Grenoblois·e·s en grande précarité. Si en 2024 nous avons déployé 100 places d'hébergement d'urgence complémentaires, lancé l'expérimentation territoire zéro non recours, déployé l'aide aux propriétaires fragilisés, lancé la gratuité des transports pour les Grenoblois·e·s en précarités financières, 2025 sera marqué par l'ouverture de la Maison des dons permettant de distribuer via les associations des biens de premières nécessités, le fonctionnement à plein de nos 340 places en propres d'hébergement d'urgence, l'assise de l'expérimentation ENGAGER dans le cadre du consortium porté par la Métropole mais aussi le déploiement de l'aller-vers les habitantes et les habitants au travers d'un projet emploi insertion en direction des plus éloignés.

Nous continuons d'être aux côtés des plus fragiles, de les écouter pour répondre au mieux à leurs besoins, de déployer toutes nos actions pour une ville plus juste et plus solidaire.

Place aux jeunes !

L'**ouverture de l'équipement jeunesse de la Villeneuve** au printemps 2025 permettra d'accueillir des jeunes de 11 à 25 ans. Des espaces dédiés aux 16-25 ans permettront de faciliter l'**accès aux droits des jeunes**, les pratiques culturelles et sportives et catalyser les initiatives. La Ville s'appuiera pour son fonctionnement sur 4 agent·e·s.

Par ailleurs, pour renforcer la formation de ses animatrices et animateurs, la Ville a déposé un dossier d'habilitation auprès de la DRAJES pour devenir un **centre de formation pour le BAFA**. Elle prévoit également l'ouverture d'une « maison de l'animation », lieu ressource pour les éducatrices et éducateurs du territoire, en association avec CANOPE et la maison des jeux.

Égalité !

En 2025, et pour la cinquième année consécutive, **le mois de l'accessibilité** reviendra afin de continuer à lutter contre ce qui est la première discrimination selon la Défenseure Des Droits depuis déjà quelques années, contre les discriminations faites aux personnes en situation de handicaps.

Après une édition en 2022 sur les liens entre Écologie et Handicap, en 2023 sur les questions de genre et de minorités LGBTQIA+ et les personnes en situation de handicaps, ainsi que l'édition de novembre 2024 sur Jeu(x) et Handicaps, après notamment les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, le mois de l'accessibilité sera reprogrammé pour continuer de sensibiliser et permettre aux personnes concernées, en toute mixité, de s'exprimer à travers des conférences, de la culture, de la musique, du théâtre et d'autres événements.

La Ville a remporté un appel à projet permettant d'expérimenter des dispositifs en matière d'**égalité entre les filles et les garçons** lors des temps péris et extrascolaires. Cet appel vise à soutenir les projets de sensibilisation et de formation des professionnels et de l'ensemble des actrices et acteurs de la communauté éducative ainsi que l'encouragement et la favorisation de la mixité dans les pratiques culturelles, sportives et de loisirs. Le projet de « **Transformer le périscolaire en luttant contre les inégalités de genre** » sera financé à hauteur de 163k€ par l'Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire (INJEP) pour les années 2025 et 2026.

La Ville de Grenoble travaille sur l'**égalité des droits** depuis de nombreuses années.

Dans le cadre de la démarche Grenoble La Nuit, la Ville a lancé en mars 2023 le dispositif « Angela » pour former les commerçant·e·s à accompagner les personnes victimes de violences sexistes et sexuelles, notamment la nuit. Ce dispositif se poursuit, les établissements participants sont visibles et le travail de formation continue cette année.

La Ville lutte **contre les discriminations ethno-raciales**, pour cela, elle a visibilisé ces discriminations via une campagne de communication ainsi que d'informations sur les lieux ressources existants. De nombreuses actions ont déjà lieu. Dans la continuité, la Ville travaille sur un plan de lutte interne et externe à l'instar du plan de lutte pour l'égalité des genres. La Ville a pu recruter une personne en contrat CIFRE afin de continuer ce travail de questionnement de l'ambivalence du droit comme outil au service de la lutte contre les discriminations. Cette recherche vise à identifier les conditions favorisant l'appropriation du droit et les marges d'action à disposition de la Ville pour en favoriser la réalisation.

De plus, la Ville a engagé depuis mars 2024 des cycles de conférences sur les sujets liés à l'égalité, ainsi plusieurs conférences ont eu lieu sur : le racisme, le sexisme, la LGBTQIAphobie dans le sport. Une prochaine sur l'handiphobie, le validisme dans le sport, aura lieu à l'occasion du mois de l'accessibilité. Ces cycles auront lieu chaque année afin de visibiliser et de comprendre les mécanismes des discriminations, les prochaines auront lieu en 2025.

Bien vivre dans notre environnement

Notre Ville existe au sein d'un tout. Il est nécessaire de se donner les moyens pour agir sur les enjeux locaux et globaux, parfois pour compenser ce qui ne se fait pas en termes de politiques nationales. Des animaux en ville jusqu'aux montagnes environnantes, de notre santé jusqu'à celle du climat, en pensant « Grenoble 2040 » la Ville agit pour les transitions en partant du quotidien.

Bien se soigner !

Actée dans le cadre du Bouclier social et climatique, la **création d'un nouveau centre de santé** à Grenoble va entrer dans sa phase d'élaboration. La ville de Grenoble disposant de remarquables centres de santé en quartier politique de la ville (les centres de l'AGECSA), choix a été fait de déployer ce centre dans un quartier populaire hors QPV. Le lieu sera à déterminer en 2025 ainsi que le lancement de l'appel à manifestation d'intérêt. Un travail partenarial sera mené avec les autres collectivités et institutions de santé pour proposer un modèle équilibré budgétairement.

La Ville de Grenoble a été lauréate d'un financement de l'institut national du Cancer pour déployer des **actions en santé environnementale**. Ces actions s'inscrivent dans le cadre de la stratégie d'ombrage et de réduction aux expositions solaires. Le financement est à hauteur de 150 000 euros.

En 2025, le pôle **Réduction des risques** Chanrion ouvrira ses portes. Il regroupera trois associations spécialisées en santé sexuelle et en réduction des risques : AIDES, Prométhée, Tempo. Le pôle Chanrion a pour cela fait l'objet de travaux importants. Ce pôle RDR s'organise autour d'un projet interassociatif et incarne la stratégie de la ville en matière de mise à disposition de locaux associatifs : plutôt que des locaux éparpillés, des regroupements thématiques avec un projet commun. Le pôle Chanrion sera en étroite relation avec la Mission RDR à la ville de Grenoble.

L'équipement polyvalent de la Villeneuve comprend un nouveau centre pour l'AGECSA. Il sera consacré à l'accueil des enfants et des parents dans le cadre d'un projet de santé élaboré par les professionnels de l'AGECSA. Ouverture prévue dès 2025.

L'année 2025 verra le **lancement de la mutuelle communale à Grenoble**. Un Appel à Manifestation d'Intérêt a été lancé en milieu d'année 2024 et prend fin le 30 septembre. Cet AMI met à plat l'ensemble des orientations que la ville de Grenoble entend porter en matière de complémentaire santé : un panier de soin de qualité, des tarifs contrôlés et dont l'évolution est encadrée, un travail et une présence effective et physique sur le territoire pour accompagner les bénéficiaires, un travail de prévention en santé publique de la part de l'acteur retenu. Il sera également travaillé avec le CCAS un mécanisme d'évitement d'effet de seuil de façon à aider les personnes pour qui cette mutuelle demeurerait difficile à prendre en charge et ne pouvant par ailleurs pas bénéficier de la Complémentaire Santé Solidaire.

Bien bouger !

Dans le prolongement de la gratuité des ateliers prévention adoptée sur le mandat 2014-2020, nous poursuivons notre engagement à en favoriser l'accès aux Grenoblois·e·s, sur les 6 secteurs de la Ville. Les **Pôles d'Animation Gérontologique et Intergénérationnelle (PAGI)** sont des acteurs de proximité, qui portent ces ateliers prévention en partenariat avec la CARSAT ou encore Prescri'bouge. La prévention revêt de multiples dimensions : atelier nutrition ; atelier équilibre & prévention des chutes ; atelier gym douce ; atelier mémoire. Ces actions sont essentielles afin de soutenir les aîné·e·s dans leurs choix, de manière préventive et anticipée, avant la survenue d'éventuelles difficultés motrices. Les sessions de marche active organisées dans les parcs Grenoblois, baptisées « **Bougeons Ensemble** », ont permis aux aîné·e·s de poursuivre la pratique d'une activité physique adaptée, y compris pendant les périodes de confinement liées au COVID-19. Aujourd'hui, de plus en plus de sessions de marche sont organisées, et nous avons l'ambition de démocratiser l'accès à une activité physique adaptée, accessible à chacun·e, ludique et intergénérationnelle.

La pratique du sport est un élément-clé de la santé des enfants. En 2025, la Ville fera un état des lieux des propositions sportives existantes dans les temps scolaires, péris et extrascolaires. L'enjeu est de voir comment s'articulent ces dernières au regard notamment des publics les plus éloignés de la pratique physique et sportive.

Grenoble est une **ville de montagne**. Mais les loisirs dits « outdoor » sont marqués par une forte surreprésentation des plus aisés. En coopération étroite avec MDH, écoles, collèges, lycées et clubs grenoblois, la découverte de la montagne quatre saisons à destination des jeunes et des familles est au cœur de la politique montagne. En 2025, un projet coopératif avec deux autres grandes villes alpines, Annecy et Chambéry, vise à faire émerger un nouvel imaginaire des relations villes-massifs qui dépasse celui de la montagne terrain de jeu des citadins.

Bien manger !

Selon l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, « on considère qu'une personne est en insécurité alimentaire dès lors qu'elle ne bénéficie pas d'un accès régulier à suffisamment d'aliments sains et nutritifs ». Dans le cadre de la mise en place du bouclier social et climatique, la Ville de Grenoble a donc souhaité renforcer son action dans le champ de l'alimentation. Le projet national de **Sécurité sociale de l'alimentation** repose sur la promotion d'une alimentation de qualité, articulée avec la rémunération juste des producteurs et la préservation des ressources. Par sa dimension démocratique, l'appropriation collective des enjeux de l'alimentation se révèle un levier politique majeur afin de transformer nos systèmes alimentaires et de sanctuariser le droit à l'alimentation pour toutes et tous. Le soutien à une initiative locale s'inspirant de la SSA figure comme une des actions de la stratégie alimentaire de Grenoble. Une première assemblée citoyenne de l'alimentation en octobre 2024 a été le premier temps fort d'une instance de démocratie alimentaire et inscrit Grenoble dans la dynamique décrite par l'ONU sur le droit à l'alimentation. Dès 2025, plusieurs centaines de bénéficiaires pourront expérimenter ce droit à l'alimentation.

Notre action en faveur des sécurités prend également la forme d'aides financières délivrées par le CCAS. Révisées dans le cadre du bouclier social et climatique, elles concernent principalement cinq champs majeurs du quotidien : l'alimentation et l'hygiène, la santé, le logement (accès, maintien et lutte contre la précarité énergétique), la mobilité et les accueils sur les périodes de vacances pour les enfants. Relevant nettement en 2023 puis en 2024 les enveloppes consacrées à l'aide sociale, nous affirmons une volonté de protection des grenoblois·e·s en difficultés, ponctuelles ou plus ancrées via des soutiens dont les critères d'accès, seuils, plafonds et montants ont évolué tenant compte de l'inflation et du contexte social. En 2025, le déploiement des aides dans ce format renouvelé sera au cœur de la politique de lutte contre la pauvreté. La simplification du parcours usager fera également l'objet d'une attention particulière dans le cadre de l'aide aux vacances notamment.

Enfin, en 2025 il est prévu d'étendre le **projet « restauration durable » de la cuisine centrale** en intégrant 20 nouveaux restaurants et 10 offices aux 28 structures déjà participantes. Ce projet vise à limiter le gaspillage alimentaire et améliorer l'éducation alimentaire en associant équipes et enfants à la réflexion (structuration du repas notamment).

Agir local, penser global !

Conformément à sa délibération cadre sur la condition animale votée en 2021, la ville de Grenoble va continuer et poursuivre son action **pour le bien-être et la condition animale**.

2025 sera l'année de la mise en œuvre du plan chien en ville afin d'améliorer la responsabilité des détenteurs de chiens en matière de déjection canine mais aussi de favoriser le partage des parcs et jardins pour permettre aux propriétaires de chiens de répondre à leurs besoins sans compromettre le sentiment de sécurité des autres usager·e·s.

La Ville de Grenoble prévoit également la construction d'un 2^e Chatipi dans le quartier Mistral afin d'améliorer le bien-être des chats errants, et de permettre aux associations d'identifier les chats non stérilisés et de déposer de la nourriture. L'action sur les animaux liminaires va également se poursuivre avec un plan de gestion intégrée des rats et des pigeons. Cela passera par l'installation de sites expérimentaux de distribution de graines contraceptives pour les pigeons, et d'un protocole d'intervention pour les rats, d'une campagne de communication « animaux liminaires » pour sensibiliser le grand public aux enjeux de nourrissage et de propreté, et d'un accompagnement renforcé des bailleurs sociaux.

La Biennale des villes en transition se tiendra du 10 au 17 mai 2025 dans le Palais des sports et le Parc Paul Mistral. Véritable temps fort du territoire, la Biennale réunit pendant plusieurs jours habitant·e·s, scientifiques, artistes et délégations internationales pour dialoguer et expérimenter les transitions sociales, environnementales et démocratiques de demain. Pour cette 5e édition, nous nous plaçons à l'horizon 2040.

La semaine s'articulera autour des sujets d'héritages, de mutations et de projets en cours, de risque et de capacité de résilience des collectivités, de redirections, de renoncements, mais également de projection vers la sécurité sociale de l'alimentation, de rapports aux formes d'agriculture ainsi que de notre rapport au vivant, des enjeux autour de l'eau, de nouveaux droits et d'hospitalité.

Mobiliser des ressources pour accompagner les projets de transition

Les directions ressources seront en 2025, plus que jamais, actrices des transitions écologiques, managériales et numériques.

La Direction des Ressources Humaines pilotera notamment la mise en place d'un campus des transitions, plateforme de formation et d'échanges pour les agent·e·s de la Ville et du CCAS pour la mise en œuvre des chantiers de transformation du projet d'administration.

Elle contribuera également aux réflexions engagées sur l'évolution des métiers face au changement climatique dans le cadre du projet d'études national soutenu par l'ANACT sur les « bifurcations RH ».

Les nouveaux enjeux du travail seront aussi au cœur de son action, à travers notamment la préservation de la santé et l'amélioration continue des conditions de travail des agent·e·s. Elle continuera à encourager la conciliation entre la vie professionnelle et la vie personnelle par la création d'une autorisation spéciale d'absence pour le 2^e parent et la mise en place d'une semaine de 4 jours pour les services dont l'activité le permet. La poursuite du développement des échauffements en début de poste et du sport au travail (innovation de 2024 au fort succès) et une proposition d'accompagnement santé-nutrition pour les agent·e·s sédentaires de plus de 45 ans seront aussi à l'agenda 2025 et plus globalement, le financement des projets d'amélioration des conditions de travail des agent·e·s via le Fonds de participation des agents.

La Ville s'attachera également à déployer sa stratégie numérique sobre et responsable, sur la base du plan d'action présenté au Conseil Municipal du 30 septembre 2024. Un don annuel de PC sera notamment organisé en direction des associations grenobloises de solidarité et de soutien scolaire. Pour encourager un usage sobre des matériels et permettre aux agent·e·s de faire des économies, 1 téléphone pro/perso (avec double carte SIM) sera désormais attribué aux nouveaux agent·e·s et aux agent·e·s en place dans le cadre du renouvellement de leur matériel. La modernisation des applicatifs métiers est aussi prévue, à travers notamment le déploiement d'un nouveau logiciel RH permettant une gestion plus fine du personnel. Enfin, une expérimentation encadrée de cas d'usage de l'intelligence artificielle, avec une évaluation précise de ses impacts, sera faite en RH et aux Finances ainsi que sur la production de délibérations.

Le déploiement de nouveaux logiciels permettra d'améliorer la gestion de la relation citoyenne (IZIICI) et de mieux gérer les risques liés aux battements municipaux (Batinbox pour l'Amiante), la dématérialisation d'actes administratifs et des bulletins de paie sera lancée.

En 2025, la Ville poursuivra la mise en œuvre de son schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) dans les procédures de marché public qu'elle initiera. Dans ce cadre, plusieurs marchés intégreront des critères relatifs au coût carbone de certaines fournitures achetées. L'acculturation des services aux enjeux de l'achat public se poursuivra et la programmation des marchés sera définie pour la troisième année consécutive. Les prévisions d'achat qui en ressortiront seront communiquées sur le site internet de la Ville, afin de permettre aux entreprises d'anticiper et connaître les futurs marchés de la Ville.

La Direction des Finances et du Contrôle de Gestion contribue activement à l'élaboration et à la mise en œuvre d'outils d'aide à la décision, pour les élu·e·s et la direction générale, qui permettent de porter une analyse tenant compte des impacts environnementaux et sociaux des projets.

En 2024, la direction des finances, en collaboration étroite avec la direction de l'immobilier, a mis en place un fonds « mémoire des évitements » afin d'améliorer le financement de projets permettant d'accélérer les transitions. En 2025, le fonds « mémoire des évitements » sera doté à hauteur d'1 M€ et permettra de financer le changement des éclairages des stades et leur passage en LED.

En 2024, la direction des finances et la direction Ville Ouverte ont coconstruit et expérimenté une grille d'aide à la décision à destination des élu·e·s afin de leur permettre de prioriser les projets d'investissement au regard des impacts attendus aux niveaux environnemental et social. Les résultats, présentés par Donuts projet, ont été restitués début juillet. En 2025, cet outil sera déployé sur un ensemble plus large de projets.

Prévisions budgétaires 2025

Le budget 2025 : Budget principal

En Millions d'euros	BP 2024	ROB 2025	variation	
 FONCTIONNEMENT 				
 Recettes de fonctionnement (en M€) 				
Fiscalité (3 taxes)	207,4	211,8	à 215,5	4,5
Compensations	6,1	7,0	à 7,5	0,9
Dotations Métropolitaines (AC, DSC)	34,2	34,2	à 34,2	0,0
Dotations État (DGF, DSU)	28,8	29,3	à 29,3	0,6
Autres recettes	50,8	45,8	à 46,3	-5,0
Total recettes réelles de fonctionnement	327,3	328,1	à 332,8	0,9
 Dépenses de fonctionnement (en M€) 				
Frais de personnel	158,5	160,0	à 162,6	1,5
Subventions CCAS	24,2	24,2	à 24,4	0,0
Autres subventions	37,1	35,2	à 35,8	-1,9
Charges à caractère général	59,7	60,3	à 61,2	0,6
Autres dépenses	10,1	9,5	à 10,2	-0,6
Dépenses réelles de fonctionnement TIR non déduits	289,6	289,2	à 294,3	-0,4
 INVESTISSEMENT 				
 Recettes d'investissement (en M€) 				
Recettes d'investissement hors emprunts	19,2	23,0	à 23,2	3,8
Emprunts nouveaux	47,4	51,6	à 56,4	4,2
Recettes réelles d'investissement	66,6	74,6	à 79,6	8,0
 Dépenses d'investissement (en M€) 				
Dépenses d'équipement	79,5	90,0	à 94,0	10,5
Remboursement emprunt	24,2	23,5	à 24,2	-0,7
Autres dépenses d'investissement	0,5	0,0	à 0,0	-0,5
Dépenses réelles d'investissement (hors reports et TIR non intégrés)	104,2	113,5	à 118,2	9,2
Épargne brute	38,6	38,9	à 38,5	0,4
Épargne nette *	15,7	16,4	à 15,2	0,7

*dette récupérable et travaux d'investissement en régie déduits

Recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement devraient se situer à 330 M€ en 2025 en progression de 3 M€ par rapport au BP 2024.

Cela s'explique principalement par la hausse des recettes fiscales (+5,79 M€) engendrée par la hausse de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), l'augmentation de la taxe foncière sur les locaux industriels et la revalorisation des bases à hauteur de 1,5 %. Cette progression est par ailleurs renforcée par les dotations et participations (+ 3,06 M€), grâce à une hausse de la dotation de solidarité urbaine (+0,5 M€), une augmentation des recettes CAF versée au titre du périscolaire (+1,3 M€), ainsi que les allocations compensatoires versées au titre des exonérations de TF et de TH (+1,4 M€). Enfin, les recettes propres contribuent plus modérément à cette hausse (+0,38 M€).

Cette progression est cependant atténuée par une baisse des produits financiers (-0,94M€) et des reprises de provision (-4,3M€).

Impôts et taxes

Le produit de la fiscalité directe devrait augmenter de près de 6M€ par rapport au BP 2024 sous l'effet de la revalorisation des bases indexée sur l'inflation constatée en novembre 2024. Le taux de revalorisation des bases fiscales sera connu fin novembre – début décembre 2024. Cependant, le niveau d'inflation a été estimé à hauteur de 1,7 % par l'INSEE. Ainsi, le produit de fiscalité directe passerait de 253,92 M€ en 2024 à 259,71 M€ au budget 2025.

En revanche, concernant les recettes perçues au titre des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO), une baisse de – 0,2 M€ est prévue au BP 2025 par rapport au BP 2024. Cette prévision tient compte de la dégradation du marché immobilier constatée sur l'année 2024. En effet, la hausse des taux d'intérêt enregistrée depuis 2022 a entraîné un très fort ralentissement du marché de l'immobilier.

L'année 2024 confirme ainsi un ralentissement du marché du logement malgré une légère baisse des taux d'intérêt par rapport à 2023. La baisse du nombre de transactions se poursuit (-23 % sur un an) et entraîne dans son sillage une baisse des prix (-3,8% sur un an). Ainsi, les prix du m² des biens immobiliers sur Grenoble seraient en baisse d'environ 7 % sur un an.

Dotations et participations

Les dotations de l'État et compensations fiscales

Dans le cadre de la préparation de la loi de finances pour 2025, le gouvernement a annoncé une stabilité de la dotation globale de fonctionnement (27,2 Mds€). Cette reconduction à l'identique, intervient après une hausse de 320M€ en 2023 et 2024.

En revanche, les compensations versées par l'État au titre des exonérations prévues par la loi dans le cadre des exonérations de TF et THRS devraient poursuivre leur progression (+1,4 M€). Cette évolution est principalement liée à l'impact de la hausse des taux de fiscalité dans le calcul des compensations.

Les autres produits de participation

Le montant des produits de participation reçus (à savoir les subventions perçues de l'Etat, du Département de l'Isère, de la Région, de la métropole, de l'Union Européenne et de divers organismes) a été prévu pour un montant équivalent à celui de 2024.

La hausse des produits de participations résulte principalement de la revalorisation de la subvention versée par la CAF au titre du périscolaire (+1,3 M€ par rapport au BP 2024).

Par ailleurs, l'École du vélo de Grenoble, qui a pour objectif de former massivement à la pratique sécurisée du vélo, sera bénéficiaire du fonds vert en 2025 à hauteur de 0,3 M€.

L'entretien des 16 000 arbres du patrimoine métropolitain a également entraîné une hausse des recettes à hauteur de 0,6 M€ par rapport à 2024. En effet, l'exercice de cette compétence en régie depuis la fin du service commun en 2023, implique une refacturation des prestations réalisées par la Ville au titre de la loi 3DS.

En revanche, les recettes prévues au BP 2024 au titre de la collecte des déchets aux abords des arrêts de transports ne seront pas versées par la Métropole. En effet, le SMAAG a remis en cause le financement qu'il versait à la Ville, par l'intermédiaire de la métropole, générant une perte de recette de 0,6 M€.

Les autres recettes

Les produits des services devraient progresser de 0,38 M€ pour atteindre 22,04 M€ en 2025.

La mise en œuvre complète de l'extension du stationnement payant a été décalée de 2 ans, impactant les prévisions de recettes qui ont été revues à la baisse dès 2024 (-0,3M€ en 2024, -1,4M€ en 2025, -0,6M€ en 2026).

En revanche, les recettes familles générées par la Direction Éducation Jeunesse sont en hausse de 0,45 M€.

Concernant les produits financiers, la ville prévoit de percevoir, en 2025, un montant de dividendes total de 0,53 M€ contre 1,48 M€ en 2024. La hausse constatée en 2024 était liée à l'augmentation des dividendes versés par Gaz et Électricité de Grenoble (GEG). Le niveau de dividende attendu pour 2025 est conforme aux prévisions habituelles.

Enfin, les reprises sur provisions, qui atteignaient 4,3 M€ en 2024, ne feront pas l'objet d'inscription au BP 2025. Le sinistre Richardson ainsi que les litiges avec le restaurant le 5 et l'opération d'aménagement sur Flaubert étant clôturés, aucune provision n'est nécessaire pour 2025.

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement devraient progresser de près de 2,5 M€ par rapport au BP 2024 et se situer à 292 M€ en 2025.

Les postes de dépenses en forte augmentation sont les dépenses de personnel (+ 3,87 M€) ainsi que les intérêts de la dette (+ 1 M€).

Ces augmentations seront en parties compensées par des diminutions sur d'autres postes : recettes perçues par la Ville et reversées à d'autres organismes (-0,17M€), baisse des charges exceptionnelles (-0,06M€), atténuation de produits liés aux dégrèvements de taxe d'habitation comptabilisée en 2024 (au titre de 2023) non reconduite sur 2025 (-1,2 M€).

Les charges à caractère général

Le niveau d'inflation, selon les prévisions de l'INSEE, devrait rester à un niveau élevé de 1,7 % en 2024 avant de revenir à 1,5 % en 2025. La diminution de l'inflation sur 2025 impactera donc à la baisse l'évolution des charges à caractère général qui s'établiront à 59,67 M€ au BP 2025 (-0,05M€ par rapport au BP 2024).

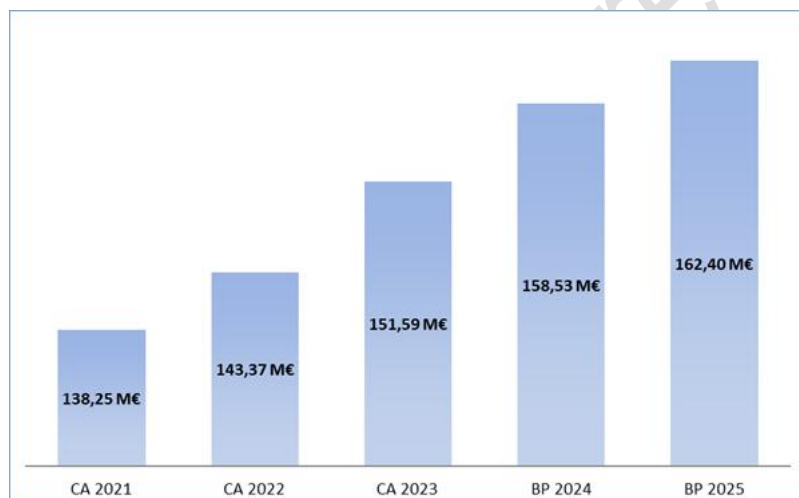
Parmi les évolutions notables, les dépenses de fluides sont prévues en baisse de 2,7 M€ par rapport à 2024. Cette évolution s'explique par les mesures de sobriété énergétique conduite cette année (regroupement des services pendant les vacances scolaires, climatisation à relance manuelle, réduction des températures...) et la baisse des prix de l'énergie.

L'application des mesures du bouclier social et climatique en année pleine n'aura pas d'impact sur l'évolution des charges à caractère général, les dispositifs prévus ayant pu être mis en place dès 2024.

Enfin, d'importants efforts de redirection ont été imposés aux services de la ville afin de contenir strictement les évolutions de dépenses pouvant survenir suite au déploiement de nouvelles actions.

Les dépenses de personnel

Chapitre 012 (M€) – Budget Principal



Le budget principal 2025 est en augmentation de 3,87 M€ par rapport au BP 2024.

Dans un souci de maîtrise des dépenses de personnel, d'objectivité et de transparence envers les directions du calcul des dépenses de personnel du budget principal du BP 2025, celles-ci sont basées sur la sincérité d'une image des données sociales (effectif, ETP, nombre de postes pourvus, heures supplémentaires, absentéisme...) du fonctionnement du 1er semestre 2024.

L'extrapolation en année pleine de ces données (152,01 M€) a été complétée par les dépenses supplémentaires contraintes suivantes :

- le coût du Glissement Vieillesse Technicité estimé à 1,64 M€ dont la compensation par l'effet Noria s'amenuise du fait du coût des nouveaux recrutements,
- la perte de la compensation sur l'exercice 2025 du coût de la réforme des retraites CNRACL (+ 1 % de contributions patronales) évaluée à + 0,6 M€.

Par ailleurs, des crédits ont été prévus pour :

- Poursuivre le recrutement des Agent·e·s de Surveillance de la Voie Publique au sein de la Direction Prévention et Gestion des Risques (+ 0,2 M€), financés par des recettes de stationnement payant.
- Les crédits dédiés à la refacturation des services communs de la Métro ont été révisés et re-ventilés avec l'ensemble des besoins en crédit des Autres dépenses de personnel (7, 95 M€) comprenant le financement de la progression du recours aux conventions insertion (+0,3 M€) s'inscrivant dans une politique de recrutement ouverte à la diversité des parcours, favorisant l'insertion professionnelle et la dé-précarisation définie dans le cadre des lignes de gestion arrêtées par la collectivité.

Cette démarche de construction des dépenses de personnel du BP 2025 basée sur cette image du premier semestre 2024 aboutie donc à 162,4 M€ :

En millions d'euros	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2024 / BP 2025
Crédits pour personnel permanent	112,53	115,53	121,65	127,68	132,07	3 %
Dispositifs d'emploi + apprentis	0,58	0,76	1,06	1,00	0,95	-5 %
Crédits personnel non permanent	17,82	20,27	21,28	21,22	21,44	1 %
Autres dépenses de personnel	2,39	2,51	2,55	3,40	1,77	-48 %
Services communs VdG	4,92	4,30	5,04	5,23	6,18	18 %
Dépenses personnel Budget Principal avec les services communs	138,25	143,37	151,59	158,53	162,40	2,4%
Budget Annexe Cuisine Centrale	2,05	2,26	2,37	2,58	2,68	4 %
Budget Annexe Selfs	0,58	0,77	0,66	0,62	0,68	10 %
Total chapitre 012 consolidé	140,88	146,40	154,61	161,73	165,76	2 %

Les subventions

Le budget 2025 prévoit une baisse des subventions versées de 1,02 M€. Cette évolution s'explique en partie par la baisse des subventions versées aux budgets annexes (-0,6M€). La baisse la plus significative est enregistrée sur le budget annexe Self (-518K€) en raison d'une baisse des dépenses de fluides et d'une réaffectation des dépenses de personnel.

D'autres subventions sont toutefois en hausse. La subvention du CCAS enregistre ainsi une hausse de 250 K€ afin de compenser l'inflation et la hausse du point d'indice et devrait ainsi atteindre 24,44 M€.

Compte tenu de la révision, en 2024, du schéma de comptabilisation des participations versées aux ZAC, les participations d'équilibres versées dans le cadre des opérations d'aménagement sont désormais enregistrées en dépenses de fonctionnement. Aussi, en 2025, 2 M€ sont inscrits en fonctionnement par transferts de crédits initialement prévus en investissement.

La mise en place du GIP médiation, impliquera également une hausse de la subvention versée à la régie de quartier à hauteur de 0,1 M€.

Par ailleurs, le montant de la participation de la Ville étant indexé sur les dépenses de personnels, il est prévu une augmentation de 0,1 M€ en 2025.

Enfin, les mesures du bouclier social et climatique seront pleinement mises en œuvre en 2025, ce qui se traduira par des subventions versées à hauteur de 5,015 M€ dont :

- 1,7 M€ pour la gratuité ciblée des transports en commun
- 30 K€ pour l'école du vélo
- 1,4 M€ pour le pack logement
- 1,120 M€ pour le budget social de l'alimentation
- 115 K€ pour le pack santé
- 140 K€ pour le pack jeunesse et éducation populaire
- 80 K€ pour l'aide sociale

- 130 K€ pour l'expérimentation de la participation citoyenne en quartier populaire
- 300 K€ pour les associations transversales

Les charges financières et les provisions

Malgré une baisse des taux amorcée en 2024, les charges financières progresseront de 0,1 M€ sous l'effet de nos emprunts prévisionnels de fin d'année et des contrats en cours restant à encaisser.

Les provisions seront quant à elles reconduites à hauteur de 0,70 M€ pour faire face aux litiges, avance de trésorerie, participation, garantie d'emprunt, prêts et créances éventuelles.

Une montée en puissance de l'investissement depuis 2023 qui se confirme

	2025			2026			2027		
	Dépenses	Recettes	Net	Dépenses	Recettes	Net	Dépenses	Recettes	Net
Fabrique de la Ville	33 859K€	-3 343K€	30 516K€	28 899K€	-3 323K€	25 575K€	25 771K€	-2 218K€	23 554K€
Espaces publics apaisés, végétalisés et rafraichissants et investissements de proximité	12 593K€	-1 130K€	11 463K€	9 137K€	-430K€	8 707K€	8 043K€	-780K€	7 263K€
Ecoles et équipements socio-culturels	9 833K€	-3 102K€	6 732K€	13 485K€	-1 774K€	11 711K€	10 552K€	-951K€	9 601K€
Sport	7 936K€	-2 011K€	5 925K€	3 353K€	-370K€	2 983K€	1 610K€	-20K€	1 590K€
Patrimoine	7 626K€	-1 739K€	5 887K€	1 158K€	-1 703K€	-545K€	3 100K€	-650K€	2 450K€
Culture	6 537K€	-213K€	6 324K€	4 444K€	-85K€	4 359K€	3 770K€	-1 285K€	2 486K€
Rénovation des locaux des agents pour un service public de qualité	3 295K€	0K€	3 295K€	9 559K€	0K€	9 559K€	9 259K€	0K€	9 259K€
Qualité de l'air	2 790K€	-167K€	2 623K€	2 326K€	-100K€	2 226K€	940K€	-100K€	840K€
Transition numérique	2 647K€	0K€	2 647K€	2 853K€	0K€	2 853K€	2 739K€	0K€	2 739K€
Optimisation et gestion du patrimoine municipal	2 132K€	-10 094K€	-7 962K€	2 946K€	-1 250K€	1 696K€	3 940K€	-2 287K€	1 653K€
Solidarités	2 025K€	0K€	2 025K€	585K€	0K€	585K€	285K€	0K€	285K€
Cimetières	698K€	0K€	698K€	619K€	0K€	619K€	460K€	0K€	460K€
Stationnement et mobilité	670K€	0K€	670K€	250K€	0K€	250K€	150K€	0K€	150K€
Moyen services	151K€	0K€	151K€	151K€	0K€	151K€	151K€	0K€	151K€
Associations	90K€	0K€	90K€	90K€	0K€	90K€	0K€	0K€	0K€
Elections	10K€	0K€	10K€	10K€	0K€	10K€	10K€	0K€	10K€
Total général	92 891K€	-21 799K€	71 092K€	79 864K€	-9 035K€	70 830K€	70 781K€	-8 290K€	62 490K€

Note : les recettes sont présentées dans le tableau ci-dessus en négatif et viennent minorer les dépenses brutes.

Budgets annexes et Régie Lumière

Budget annexe Selfs

Jusqu'en 2021, ce budget annexe retraçait les activités de restauration administrative du Self Clemenceau à destination essentiellement des agents de la Ville. Depuis 2022, le self Clemenceau n'accueillant plus de convives, ce budget retrace les dépenses liées à la production de repas par le Self Clemenceau et les dépenses liées au fonctionnement du self ouvert dans le bâtiment Camille Claudel.

Globalement, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèveront à 1,09 M€ en 2025 contre 1,13 M€ en 2024 lié à la baisse des dépenses de fluides et de service en raison de la fermeture pour travaux prévue sur l'année 2025 dans le bâtiment Camille Claudel.

Par ailleurs, les dépenses de personnel sont en hausse de 60 K€, qui intègre, à la fois : un ajustement des besoins de dépenses de personnel compte tenu de l'activité constatée sur 2024 (+ 45 K€ en DM2 2024) ; le coût du Glissement Vieillesse Technicité estimé à 10 K€ et la perte de la compensation sur l'exercice 2025 du coût de la réforme des retraites CNRACL (+ 1 % de contributions patronales) évaluée à + 5 K€. La subvention d'équilibre est ainsi ajustée à hauteur de -519K€.

S'agissant des recettes réelles de fonctionnement hors subvention versée par le budget principal, elles atteindraient 392 K€ en 2025 contre 497 K€ en 2024. Il faut noter la baisse des recettes de repas à hauteur de 54 K€ en raison de la fermeture du self pour travaux en début d'année 2025.

La subvention versée par la ville serait en baisse de 0,52 M€ passant de 1,23 M€ en 2024 à 0,76 M€ en 2025, l'augmentation prévue des dépenses d'investissement étant financées cette année par l'emprunt à hauteur de 2,3 M€. En effet, les dépenses d'investissement atteindront 2,40 M€ en 2025 contre 0,65 M€ en 2024, en lien avec la programmation des travaux de rénovation du self Claudel à compter de janvier 2025.

Budget Annexe Cuisine Centrale

Ce budget annexe rassemble l'ensemble des dépenses et recettes des activités réalisées par la cuisine centrale dans le cadre de la production des repas à destination notamment des restaurants scolaires, des crèches et haltes-garderies, ou du portage de repas. L'équilibre de ce budget se fait principalement par l'achat par le budget principal des repas produits par la Cuisine Centrale pour la restauration scolaire.

Globalement, les dépenses réelles de fonctionnement passent de 8,78 M€ en 2024 à 9,28 M€ en 2025. Cette augmentation de 0,50 M€ est en partie liée à la progression des dépenses de personnel (+100 K€) qui intègre, à la fois : un ajustement des besoins de dépenses de personnel compte tenu de l'activité à venir 2025 et les besoins de personnel en termes de remplacement ; le coût du Glissement Vieillesse Technicité estimé à 35 K€ et la perte de la compensation sur l'exercice 2025 du coût de la réforme des retraites CNRACL (+ 1 % de contributions patronales) évaluée à +20 K€. L'augmentation des achats de denrées alimentaires (+0,42 M€), contribue également à la hausse des dépenses réelles de fonctionnement.

Les recettes réelles de fonctionnement, hors subvention d'équilibre, atteindront 7,87 M€ en 2025 contre 7,57 M€ en 2024 du fait de la hausse tendancielle de la fréquentation.

La subvention d'équilibre sera ajustée et passera de 1,61 M€ en 2024 à 1,76 M€ en 2025.

Les dépenses d'investissement passeront de 0,88 M€ en 2024 à 1,2 M€ en 2025, en raison notamment des travaux prévus pour la mise en place d'une nouvelle cuisine centrale.

L'emprunt sur ce budget annexe restera relativement stable à hauteur de 0,5 M€.

Budget Annexe Activités économiques

Ce budget annexe intègre certains biens loués qui sont restés la propriété de la ville lors du transfert de la compétence « développement économique » à la Métropole.

Parmi les autres biens affectés à ce budget annexe se trouve notamment le Palais des Sports Pierre Mendès France avec l'ensemble des dépenses et des recettes d'exploitation afférentes.

En 2025, la subvention d'équilibre de ce budget annexe (2,3 M€) est en légère augmentation (+0,262 M€) par rapport à 2024, du fait de la hausse des dépenses de fonctionnement (hors subvention du Budget principal).

Les dépenses réelles d'investissement sont en légère hausse par rapport au BP 2024 à hauteur de 2,2 M€ contre 1,9 M€ en 2024.

Il n'est pas prévu de recours à l'emprunt sur ce budget en 2025.

Budget Annexe Locaux culturels

Ce budget annexe n'intègre plus qu'un équipement, la Belle Électrique, suite au transfert de la MC2 à la Métropole au 1er janvier 2017.

Le remboursement de l'emprunt représente 0,34 M€ en dépenses de fonctionnement et 1,04 M€ en dépenses d'investissement dont 0,2 M€ sont pris en charge par la Métropole au titre de la dette récupérable pour la MC2. Les charges liées aux intérêts diminuent de 90 K€ du fait des baisses de taux et de l'arrêt de certains emprunts. La subvention d'équilibre versée à ce budget par le budget principal est en légère baisse par rapport à 2024 et s'élever à 1,19 M€.

Budget Annexe Mistral-Eaux Claires

Ce budget intègre l'ensemble des opérations d'aménagement portées par la Ville dans le cadre de l'opération Mistral – Eaux Claires.

La poursuite des travaux de réfection de l'Avenue Rhin et Danube sur 2025 nécessite le maintien en 2025 d'une somme de 0,10 M€ au titre du remboursement à la Métropole des dépenses liées à la réfection pour le compte de la Ville.

Ce budget comporte par ailleurs des montants importants d'écritures d'ordre (sans flux financiers) de suivi des stocks de terrains.

La subvention d'équilibre du budget principal à ce budget annexe devrait se maintenir à 0,1 M€ en 2025.

Régie Lumière

La régie Lumière a été créée au 1er septembre 2015. Cette régie à autonomie financière intègre l'ensemble des flux financiers liés au CREM (contrat réalisation exploitation maintenance) passés pour l'exploitation de l'éclairage public.

Outre la volonté politique de mettre en place des solutions économes en matière de consommation énergétique, la régie Lumière porte l'ensemble de la politique de développement, de modernisation, de renouvellement et d'entretien des points lumineux de la Ville. Ce budget intègre en outre l'ensemble des dépenses et recettes liées aux illuminations de Noël.

Globalement, les dépenses réelles de fonctionnement baissent légèrement, de 0,25 M€ passant de 2,88 M€ en 2024 à 2,63 M€ en 2025. Cette baisse s'explique par la cessation du contrat CREM dont le reliquat a été soldé en 2024.

Les recettes réelles de fonctionnement, hors subvention exceptionnelle versée par le budget principal, baissent de 0,18 M€ par rapport à 2024 du fait principalement de la baisse des produits de services.

La baisse des recettes mais aussi des dépenses de fonctionnement entraîne une baisse substantielle de la subvention exceptionnelle du budget principal de 0,42 M€, passant de 3,06 M€ au BP 2024 à 2,65 M€ en 2025.

Les dépenses d'investissement (hors remboursement du capital de la dette) devraient s'élever à 1,37 M€, en baisse de 0,40 M€ par rapport au BP 2024.

Elles sont principalement financées par le virement de la section de fonctionnement et la stabilité de l'emprunt à hauteur de 1,7 M€.

Annexes

Structure des effectifs (année 2023)

Répartition par statut et catégorie des agents sur un emploi permanent (effectifs présents au 31/12/2023)

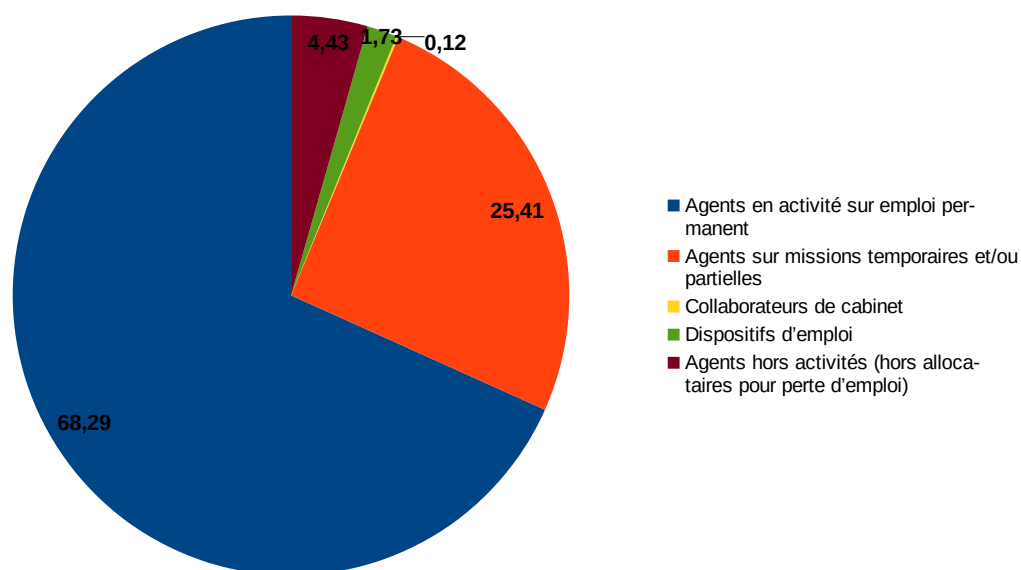
	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total
Titulaires et stagiaires CNRACL	307	437	1 723	2 467
Titulaires et stagiaires IRCANTEC	2	4	24	30
Titulaires détachés autres fonctions publiques	14	7	3	24
Sous-total titulaires	323	448	1 750	2 521
Contractuels (RQTH)	0	5	2	7
Contractuels durée Déterminée	85	89	12	186
Contractuels durée Indéterminée	21	10	12	43
Sous-total non titulaires	106	104	26	236
Total	429	552	1 776	2 757

Répartition par catégorie et direction générale des agents sur un emploi permanent (effectifs présents au 31/12/2023)

Directions générales	Cat A	Cat B	Cat C	Total
DIR GENERALE DES SERVICES	55	38	164	257
DIR G RESSOURCES	56	41	91	188
DIR G VILLE EMANCIPATRICE	154	327	800	1 281
DIR G VILLE SOLIDAIRE	49	43	64	156
DIR G VILLE RESILIENTE	115	103	657	875
TOTAL	429	552	1 776	2 757

Directions générales	Cat A	Cat B	Cat C	Total
DIR GENERALE DES SERVICES	21 %	15 %	64 %	100 %
DIR G RESSOURCES	30 %	22 %	48 %	100 %
DIR G VILLE EMANCIPATRICE	12 %	26 %	62 %	100 %
DIR G VILLE SOLIDAIRE	31 %	28 %	41 %	100 %
DIR G VILLE RESILIENTE	13 %	12 %	75 %	100 %
TOTAL	16 %	20 %	64 %	100 %

Répartition des effectifs gérés au 21/12/2023



Durée du travail (Année 2023)

La durée du travail de la Ville de Grenoble a été définie en 1983 avec un passage aux 35 heures hebdomadaires dans le cadre d'un contrat de solidarité passé avec l'État. La durée annuelle pouvait être portée à 1579 heures, deux jours du maire inclus. La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 impose désormais aux collectivités locales de définir pour leurs agents une organisation du temps de travail prévoyant un temps annuel de 1 607 h pour une mise en œuvre au plus tard au 1er janvier 2023.

Ainsi, depuis le 1er janvier 2023, deux jours du maire et deux jours de congés annuels ont été supprimés. En contrepartie, les agents travaillent 35 mn de plus par semaine pour générer 4 jours de RTT. Le dispositif mis en place est différent selon que les agents sont en horaires variables ou en horaires fixes et si des facteurs de pénibilité entrent en compte.

Répartition des temps de travail des agents sur un emploi permanent (Année 2023)

	Temps plein	Temps partiel	Temps partiel thérapeutique	Temps non complet	Total
2023	2 257	227	106	167	2 757
% de l'effectif global	82 %	8 %	4 %	6 %	100 %

Détails des temps partiels et des temps non complets des agents sur un emploi permanent (Année 2023)

Temps partiel	Ensemble	%
50 %	7	3 %
60 %	6	3 %
70 %	4	2 %
80 %	127	56 %
90 %	83	37 %
Total	227	100 %

Temps non complet	Ensemble	%
≥ 10 % et < 20 %	0	0 %
≥ 20 % et < 30 %	8	5 %
≥ 30 % et < 40 %	2	1 %
≥ 40 % et < 50 %	1	1 %
≥ 50 % et < 60 %	24	14 %
≥ 60 % et < 70 %	4	2 %
≥ 70 % et < 80 %	13	8 %
≥ 80 % et < 90 %	88	53 %
≥ 90 %	27	16 %
Total	167	100 %

Rémunérations année 2023

FONCTIONNAIRES SUR EMPLOI PERMANENT 2023	Montant total des rémunérations annuelles brutes (hors charges patronales)		dont primes et indemnités (à l'exception des frais de déplacement)		dont nouvelle bonification indiciaire (NBI)		dont heures supplémentaires ou complémentaires		dont SFT	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Catégorie A	5 040 168	10 169 311	1 106 459	2 303 667	32 905	89 806	39 926	20 244	48 686	71 179
Catégorie B	5 637 547	9 675 665	1 043 388	1 802 282	48 055	83 073	104 349	36 938	52 109	68 820
Catégorie C	28 225 050	23 854 576	4 646 172	4 156 121	284 479	247 175	1 611 583	255 268	343 565	240 403
TOTAL	38 902 765	43 699 552	6 796 020	8 262 070	365 439	420 054	1 755 858	312 450	444 360	380 403

CONTRACTUELS SUR EMPLOI PERMANENT 2023	Montant total des rémunérations annuelles brutes (hors charges patronales) 3.2.1.1		dont primes et indemnités 3.2.1.2		dont heures supplémentaires ou complémentaires 3.2.1.4	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Catégorie A	1 314 069	2 331 319	297 185	565 718	7 698	5 869
Catégorie B	796 924	1 757 161	156 674	371 491	4 364	7 898
Catégorie C	114 825	370 788	23 881	72 012	4 971	2 010
TOTAL	2 225 818	4 459 268	477 740	1 009 220	17 033	15 777

Éléments relatifs à la dette du Budget principal – orientations 2025

L'ensemble des éléments présentés ci-dessous est issu de la prospective financière qui repose sur des taux de réalisation de 70 % à 75 % des dépenses et recettes d'investissement.

Contexte financier

Les taux d'intérêt ont fortement augmenté depuis l'été 2022 dans un contexte de conflit en Ukraine et de hausse de l'inflation avec une augmentation des taux directeurs des principales banques centrales. Cette tendance a commencé à s'inverser depuis l'été 2024 et s'est concrétisée par une première baisse de 0,25 % du taux directeur de la BCE. Pour autant, les marges bancaires, qui ont doublé en deux ans (1 % en 2024 contre 0,5 % en 2022) restent à un niveau très élevé autour de 1 %.

Dans un contexte de taux très élevés au-delà de 4 %, la Ville a pu bénéficier en 2023 et 2024 de dispositifs de financement de projets écologiques de la Caisse des Dépôts et Consignations, lui permettant d'emprunter, pour le Budget Principal et pour la Régie Lumière, sur la base du livret A, dont le taux bloqué à 3 % jusqu'en janvier 2025 s'est révélé très compétitif face aux taux fixes et variables du marché bancaire classique. La marge appliquée par la CDC de 0,40 % est également très compétitive comparée aux 1 % du marché classique.

L'année 2025 devrait connaître une continuité de la baisse des taux amorcée, sans pour autant revenir au niveau d'avant 2022.

Stratégie d'endettement

Compte tenu du contexte du marché des taux, la Ville souhaite recourir à des produits de financement dont l'évolution des taux d'intérêt doit être limitée. Dans le souci d'optimiser sa gestion de dette et dans le cadre des circulaires n° NOR INTB9200260C du 15 septembre 1992 et n° NOR IOCB1015077C du 25 juin 2010, ainsi que de l'article 32 de la loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires, la Ville pourra recourir à des produits de financement qui pourront être des emprunts classiques à taux fixes simples, à phases ou à taux variables non structurés. Pour l'exécution de ces opérations, il sera procédé à la mise en concurrence d'au moins deux établissements bancaires.

Dans la prospective, une hypothèse d'emprunts à taux fixes a été retenue pour les nouveaux emprunts. À noter, qu'en fonction du contexte de taux, la Ville pourra le cas échéant souscrire des emprunts à taux variable, y compris indexés sur le Livret A.

Profil des emprunts futurs

	Prévisionnel 2024	2025	2026	2027
Taux d'intérêt	3,33 %	3,28 %	3,32 %	3,37 %
Durée d'amortissement en années	20	20	20	20

Annuité de la dette

En M€	Prévisionnel 2024	2025	2026	2027
Charges financières nettes (après retrait dette récupérable voirie)	6,4	7,5	7,0	7,8
Amortissement du capital (après retrait dette récupérable voirie)	22,0	23,4	25,7	26,9
Annuité de la dette	28,4	30,8	32,7	34,7

Encours de dette et capacité de désendettement

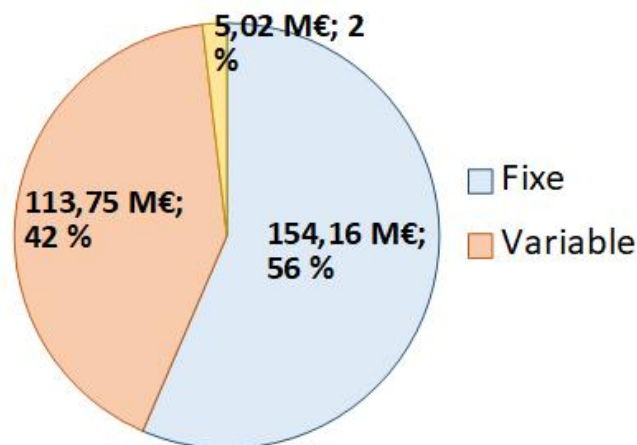
	Prévisionnel 2024	2025	2026	2027
Encours de dette budget principal (M€)	269	283	298	308
Épargne brute (M€)	38	39	39	39
Capacité de désendettement (nb années)	7,1	7,3	7,6	7,9

Structure de la dette

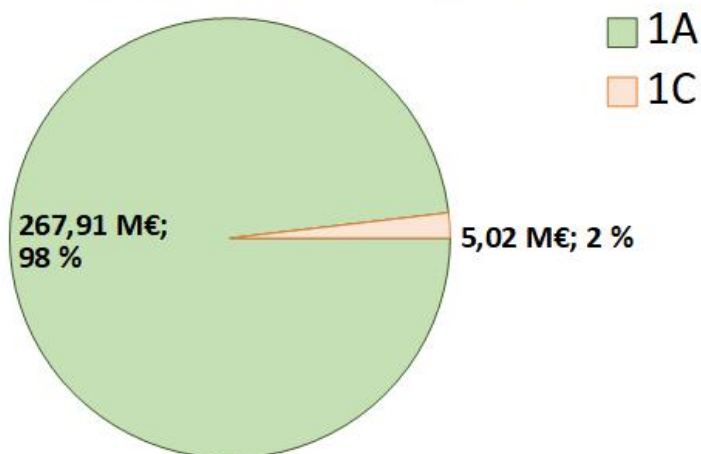
La structure de l'encours de dette du Budget principal au 31/12/2024 après swap reste majoritairement positionnée sur du taux fixe et sur un risque d'indice et de structure faible (1A-1C).

Les graphiques ci-dessous ne tiennent pas compte de la déduction de l'encours de dette récupérable de la voirie (3 M€).

Budget principal
Structure de la dette prévisionnelle (après swap) :
272,93M€ au 31/12/2024



Budget principal
Classification des risques de la dette :
272,93M€ au 31/12/2024



État des autorisations de programme et crédits de paiement :

Intitulé de l'AP	Mouvement	Montant des AP			Répartition des crédits de paiement			CP restant à réaliser au-delà de 2025
		Dernier montant AP voté	Révision BP 2025	Total AP à voter au BP 2025	CP réalisés au 31/12/2023	Total voté 2024	BP 2025	
ANRU 2 Villeneuve	dépense	70 678 432,00	922 503,00	71 600 935,00	8 799 976,10	15 279 077,40	13 221 905,00	56 025 242,00
	recette	13 400 435,00	2 968 211,00	16 368 646,00	2 029 891,44	2 435 878,00	2 666 514,00	15 333 040,12
	Dépense nette	57 277 997,00	-2 045 708,00	55 232 289,00	6 770 084,66	12 843 199,40	10 555 391,00	40 692 201,88
ANRU 2 Mistral	dépense	5 958 529,00	-	5 958 529,00	2 597 008,62	1 178 760,00	884 659,00	1 903 543,76
	recette	600 000,00	-	600 000,00	-	600 000,00	-	-
	Dépense nette	5 358 529,00	-	5 358 529,00	2 597 008,62	578 760,00	884 659,00	1 903 543,76
Budget participatif	dépense	4 126 000,00	553 667,00	4 679 667,00	448 844,74	283 422,00	1 122 800,00	4 344 600,52
	recette	-	-	-	-	-	-	-
	Dépense nette	4 126 000,00	553 667,00	4 679 667,00	448 844,74	283 422,00	1 122 800,00	4 344 600,52
Plan cimetière- dépenses obligatoires	dépense	1 300 000,00	592 000,00	1 892 000,00	467 751,08	260 000,00	598 000,00	613 497,84
	recette	-	-	-	-	-	-	-
	Dépense nette	1 300 000,00	592 000,00	1 892 000,00	467 751,08	260 000,00	598 000,00	613 497,84
Conservation-restauration des œuvres d'art sur l'espace public	dépense	621 000,00	-	621 000,00	-	47 802,00	44 198,00	988 000,00
	recette	-	-	-	-	-	-	-
	Dépense nette	621 000,00	-	621 000,00	-	47 802,00	44 198,00	988 000,00
Eau et rafraîchissement	dépense	-	3 089 000,00	3 089 000,00	-	-	533 400,00	4 561 200,00
	recette	-	-	-	-	-	-	-
	Dépense nette	-	3 089 000,00	3 089 000,00	-	-	533 400,00	4 561 200,00
Grande Esplanade	dépense	9 285 174,00	-	9 285 174,00	-	770 000,00	5 460 000,00	3 055 174,00
	recette	-	110 000,00	110 000,00	-	-	110 000,00	-
	Dépense nette	9 285 174,00	-110 000,00	9 175 174,00	-	770 000,00	5 350 000,00	3 055 174,00
Parc Paul Mistral Ouest	dépense	5 358 630,00	774 900,00	6 133 530,00	-	1 203 673,00	3 767 932,00	1 188 375,01
	recette	-	-	-	-	-	-	-
	Dépense nette	5 358 630,00	774 900,00	6 133 530,00	-	1 203 673,00	3 767 932,00	1 188 375,01
Place aux enfants	dépense	9 162 611,00	-540 000,00	8 622 611,00	1 422 120,32	2 863 484,00	1 519 404,00	4 948 353,36
	recette	1 170 731,00	392 858,00	1 563 589,00	11 730,98	211 731,00	330 000,00	1 690 254,04
	Dépense nette	7 991 880,00	-932 858,00	7 059 022,00	1 410 389,34	2 451 753,00	1 189 404,00	3 258 099,32
Plan Écoles	dépense	61 285 560,00	-4 331,00	61 281 229,00	59 607 089,36	1 587 351,00	80 000,00	6 788,64
	recette	10 763 441,15	-	10 763 441,15	7 844 565,15	1 638 000,00	1 280 876,00	-
	Dépense nette	50 522 118,85	-4 331,00	50 517 787,85	51 762 524,21	-50 649,00	-1 200 876,00	6 788,64
Plan Écoles phase 2	dépense	58 917 131,00	-10 670 776,00	48 246 355,00	3 641 368,19	2 715 447,00	9 058 568,00	53 076 756,62
	recette	3 899 956,00	1 024 950,00	4 924 908,00	-	453 348,00	1 821 516,00	3 776 251,00
	Dépense nette	55 017 173,00	-11 695 726,00	43 321 447,00	3 641 368,19	2 262 099,00	7 237 052,00	49 300 505,62
Plan lecture - restructuration du réseau des bibliothèques	dépense	27 154 270,00	11 676 208,00	38 830 478,00	68 286,06	1 742 028,00	1 520 163,00	69 300 001,88
	recette	8 679 877,00	1 806 666,00	10 686 543,00	148 000,00	618 543,00	-	19 840 000,00
	Dépense nette	18 274 393,00	9 869 542,00	28 143 935,00	-79 713,94	1 123 485,00	1 520 163,00	49 460 001,88
Plan stades	dépense	4 154 631,00	-1 230 000,00	2 924 631,00	-	484 631,00	850 000,00	2 690 000,00
	recette	-	-	-	-	-	-	-
	Dépense nette	4 154 631,00	-1 230 000,00	2 924 631,00	-	484 631,00	850 000,00	2 690 000,00
Préservation des bâtiments patrimoniaux	dépense	9 278 000,00	3 927 000,00	13 205 000,00	-	270 000,00	310 000,00	25 190 000,00
	recette	-	4 399 900,00	4 399 900,00	-	-	-	8 799 800,00
	Dépense nette	9 278 000,00	-472 900,00	8 805 100,00	-	270 000,00	310 000,00	16 390 200,00
Renouvellement de la flotte véhicules	dépense	14 229 018,00	-700 000,00	13 529 018,00	9 153 184,26	1 940 000,00	1 450 000,00	985 853,74
	recette	726 375,00	200 000,00	926 375,00	701 375,00	183 000,00	42 000,00	-
	Dépense nette	13 502 643,00	-900 000,00	12 602 643,00	8 451 789,26	1 757 000,00	1 408 000,00	985 853,74
Travaux bâtiments culturels	dépense	6 776 440,58	-8 041,14	6 768 399,44	6 627 939,44	126 920,00	13 540,00	-
	recette	1 623 179,00	-	1 623 179,00	1 623 179,00	-	-	-
	Dépense nette	5 153 261,58	-8 041,14	5 145 220,44	5 004 760,44	126 920,00	13 540,00	-
Travaux d'aménagements, désimperméabilisation et végétalisation	dépense	6 908 000,00	-1 045 240,00	5 862 760,00	-	376 900,00	960 000,00	-
	recette	-	-	-	-	-	-	-
	Dépense nette	6 908 000,00	-1 045 240,00	5 862 760,00	-	376 900,00	960 000,00	-
Travaux d'amélioration du Patrimoine Immobilier Sport-Culture-Socioculturel-Jeunesse-BPA	dépense	-	12 471 000,00	12 471 000,00	-	-	1 590 600,00	-
	recette	-	-	-	-	-	-	-
	Dépense nette	-	12 471 000,00	12 471 000,00	-	-	1 590 600,00	-
Travaux d'amélioration du Patrimoine Immobilier Territorial-Associatif-Personnel-Logements	dépense	-	8 800 000,00	8 800 000,00	-	-	1 020 000,00	-
	recette	-	-	-	-	-	-	-
	Dépense nette	-	8 800 000,00	8 800 000,00	-	-	1 020 000,00	-
Travaux d'aménagements de la place Victor Hugo	dépense	2 193 924,02	-	2 193 924,02	2 193 924,02	-	-	-
	recette	645 579,00	-	645 579,00	520 980,00	124 599,00	-	-
	Dépense nette	1 548 345,02	-	1 548 345,02	1 672 944,02	-124 599,00	-	-
Nouvelle cuisine centrale - Budget annexe Cuisine centrale	dépense	15 233 000,00	-	15 233 000,00	11 721,33	4 193,98	150 000,00	28 634 169,38
	recette	-	-	-	-	-	-	-
	Dépense nette	15 233 000,00	-	15 233 000,00	11 721,33	4 193,98	150 000,00	28 634 169,38
Plan de soutien Cuisine Mangin - Budget annexe Cuisine centrale	dépense	1 333 750,00	710 000,00	2 043 750,00	-	258 750,00	715 000,00	1 970 000,00
	recette	-	-	-	-	-	-	-
	Dépense nette	1 333 750,00	710 000,00	2 043 750,00	-	258 750,00	715 000,00	1 970 000,00

* Plan écoles 2 : la baisse s'explique par le décalage de l'opération Grand Châtelet post 2028.

État des indemnités versées aux élus

Indemnités reçues par les élu.e.s de la Ville de Grenoble en 2024 Pour leurs différents mandats électifs

NOM Prénom	Indemnités brutes Mensuelles 2024 Ville de janvier à septembre 2024	Indemnités brutes Mensuelles autre collectivité de janvier à septembre 2024	Commentaires
AGOBIAN Anouche	328,84 €		
ALLOTO Maxence	328,84 €	1 150,95 €	
BACHER Katia	1 404,15 €		
BACK Antoine	2 483,58 €		
BELAIR Margot	2 483,58 €	863,21 €	
BELTRAN-LOPEZ Luis	1 404,15 €		
BEN REDJEB El Hasni	328,84 €	863,21 €	
BENSE Delphine	328,84 €		
BENTALEB Charah	328,76 €		Prise de fonctions le 11/12/2024, indemnité donnée en janvier au titre de décembre 2023 : 220,92
BERANGER-FENOUILLET Nathalie	328,84 €	2 632,78 €	Autre collectivité : 2617,02 en janvier 2024
BERON-PEREZ Nicolas	1 404,15 €	863,21 €	
BERTRAND Olivier	2 483,58 €	863,21 €	
BOER Brigitte	328,84 €	863,21 €	Information du cumul en octobre 2024
BOUTAFA Cherif	328,84 €		
BOUZEGHOUB Hassen	328,84 €	863,21 €	
BRETTON Annabelle	2 483,58 €	863,21 €	
CAPDEPON Khira	2 483,58 €	863,21 €	
CARIGNON Alain	328,84 €	863,21 €	219,68 de mars à juin 2024 autre collectivité
CARROZ Emmanuel	2 483,58 €	863,21 €	
CENATIEMPO Cécile	328,84 €	1 150,95 €	
CHALAS Emilie	328,84 €	863,21 €	
CHASTAGNER Thierry	2 483,58 €		
CLOUAIRE Pascal	328,84 €	1 726,42 €	
CONFESSON Alain	2 483,58 €	863,21 €	
DESLATTES Céline	1 404,15 €	1 726,42 €	
DJIDEL Salima	1 404,15 €	1 726,42 €	
EZZAROUALI Khadija	328,84 €		
FLECHET Antoine	328,84 €		
FOUGERES-SOW Sylvie	1 404,15 €		
FRISTOT Vincent	2 483,58 €	863,21 €	
GARNIER Christine	2 483,58 €	863,21 €	
GENTIL Romain	328,84 €		
HABFAST Claus	1 404,15 €		
JUVEN Pierre-André	2 483,58 €		
KADA Nicolas	2 483,58 €	863,21 €	
KRIEF Sandra	2 483,58 €	863,21 €	
LHEUREUX Lucille	2 483,58 €	863,21 €	
MARTIN Elisa	328,84 €	863,21 €	
MASSON Laure	328,84 €		
MENNETRIER Céline	2 483,58 €		
MERIAUX Pierre	2 483,58 €		
MONGABURU DOMJEAN Yann	1 404,15 €	1 726,42 €	
NAMUR Gilles	2 483,58 €	863,21 €	
OLMOS Anne-Sophie	1 404,15 €	1 726,42 €	
PANTEL Chloé	2 483,58 €	863,21 €	
PETERS Isabelle	2 483,58 €	863,21 €	
PFISTER Laura	2 483,58 €	863,21 €	
PICOLLET Lionel	328,84 €	1 150,95 €	
PINEL Nicolas	-217,91 €		Fin de mandat le 10/12/23 : rappel sur paie de janvier 2024 le trop perçu de décembre 2023
PIOLLE Eric	4 484,99 €	863,21 €	
ROCHE Anne-Sylvie	328,84 €	863,21 €	
SABRI Abdel Hakim	328,84 €	863,21 €	
SCHUMAN Barbara	328,84 €	1 150,95 €	
SIX Olivier	328,84 €	1 150,95 €	Autre collectivité : 292,21 de mars 2024 à juin 2024
SOLDEVILLE Jérôme	1 404,15 €		
SPINI Dominique	328,84 €	863,21 €	
TAVEL Maud	2 483,58 €		
WADELEC Maude	328,84 €		
WAZIZI Djamel	1 404,15 €		
ZENATI Amel	328,84 €		

Acronymes

AC Attribution de Compensation
ANRU Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
AP Autorisation de Programme
BP Budget Primitif
BS Budget Supplémentaire
CA Compte Administratif
CCAS Centre communal d'action sociale
CCIAG Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise
CLECT Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées
CLSPD Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
DCRTP Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle
DEJ Direction Education Jeunesse – Ville de Grenoble
DGF Dotation Globale de Fonctionnement
DIPN38 Direction Interdépartementale de la Police Nationale
DM Décision Modificative
DMTO Droits de Mutation à titre onéreux
DNP Dotation nationale de péréquation
DOB Débat d'Orientaion Budgétaire
DSC Dotation de Solidarité Communautaire
DSIL Dotation de Soutien à l'Investissement Local
DSU Dotation de Solidarité urbaine
DUCASTP Dotation Unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle
EPCC Etablissement Public de Coopération Culturelle
ESAD Ecole Supérieur d'Art et de Design
FCTVA Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée
FNGIR Fonds National Garantie Individuelle de Ressources
FPIC Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal
GEG Gaz et Electricité de Grenoble
k€ Milliers d'euros
M€ Millions d'euros
Mds € Milliards d'euros
MVAC Maison de la Vie Associative et Citoyenne
MDH Maison des Habitants
MIN Marché d'Intérêt National
PNRU Programme National de Renouvellement Urbain
QPV Quartiers Politique de la Ville
REG Régie Eau de Grenoble
REP Régie de l'Eau Potable
RGPP Révision Générale des Politiques Publiques
SCHS Service Communal Hygiène et Santé – Ville de Grenoble
SEM Société d'Economie Mixte
SYMBHI Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère
SMMAG Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise
THRP Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales
THRS Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires

TFNB Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties

TFB Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

TIR Travaux d'Investissement en Régie

ZAC Zone d'Aménagement Concerté

Hors mesures Barnier